

Rapport d'étude

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Communauté de communes de Nozay

-

Inventaire complémentaires des zones humides et pré-diagnostic écologique sur les potentiels secteurs de projet

Octobre 2024

Version pour PLUi approuvé de la CCN

Rapport réalisé pour : **Communauté de communes de Nozay**
9 rue de l'Église
44 170 Nozay

Rapport réalisé par : **DM EAU SARL**
Ferme de la Chauvelière
35150 JANZE
02.99.47.65.63
<http://www.dmeau.fr>



SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION	3
2.	MÉTHODOLOGIE	7
2.1	LA FLORE.....	7
2.2	LE SOL	8
2.3	MÉTHODE DE DÉLIMITATION	9
3.	RÉSULTATS DE L'INVENTAIRE	11
3.1	ABBARETZ.....	12
3.1.1	Secteur Cité Hector Pétin.....	12
3.1.2	Secteur La Coquelinais.....	15
3.1.3	Secteur La Roudaudière Nord.....	18
3.1.4	Secteur La Rouaudière Sud	20
3.1.5	Secteur La Touche.....	23
3.1.6	Secteur La Ville en Bois.....	25
3.1.7	Secteur Lantilloux.....	28
3.1.8	Secteur Rue de la cité	31
3.1.9	Secteur Rue de la poste.....	33
3.1.10	Secteur Rue des écoles	35
3.2	LA GRIGONNAIS.....	37
3.2.1	Secteur Le Calvaire.....	37
3.2.2	Secteur Pirudel.....	40
3.2.3	Secteur Rue de l'Abbé Merel	43
3.2.4	Secteur Rue des Lauriers.....	46
3.2.5	Secteur Est Grigonnais	49
3.2.6	Secteur ZA de Beautrait.....	51
3.3	NOZAY	53
3.3.1	Secteur Lande du Moulin.....	53
3.3.2	Secteur Le Pâtis Jourdeau	56
3.3.3	Secteur ZA du Pontrait	59
3.4	PUCEUL	62
3.4.1	Secteur L'Oseraye.....	62
3.4.2	Secteur Route d'Abbaretz	65
3.4.3	Secteur Route de Nozay	68
3.5	SAFFRÉ.....	71
3.5.1	Secteur Avenue du Mont Noel.....	71
3.5.2	Secteur La Minoterie Ouest.....	73
3.5.3	Secteur Le Rocher.....	75
3.5.4	Secteur Le Ban Morre.....	78
3.5.5	Secteur Parc des sports.....	80



3.6	TREFFIEUX.....	82
3.6.1	Secteur Rue de l'égalité	82
3.6.2	Secteur ZA de Treffieux	85
3.7	VAY.....	88
3.7.1	Secteur La Butte.....	88
3.7.2	Secteur Langast.....	91
3.7.3	Secteur Passage du Pressoir	94
3.7.4	Secteur Route de Nozay	96
3.7.5	Secteur Rue du Pré au rocher	99
4.	SYNTHÈSE	102
5.	RAPPEL RÉGLEMENTAIRE.....	104

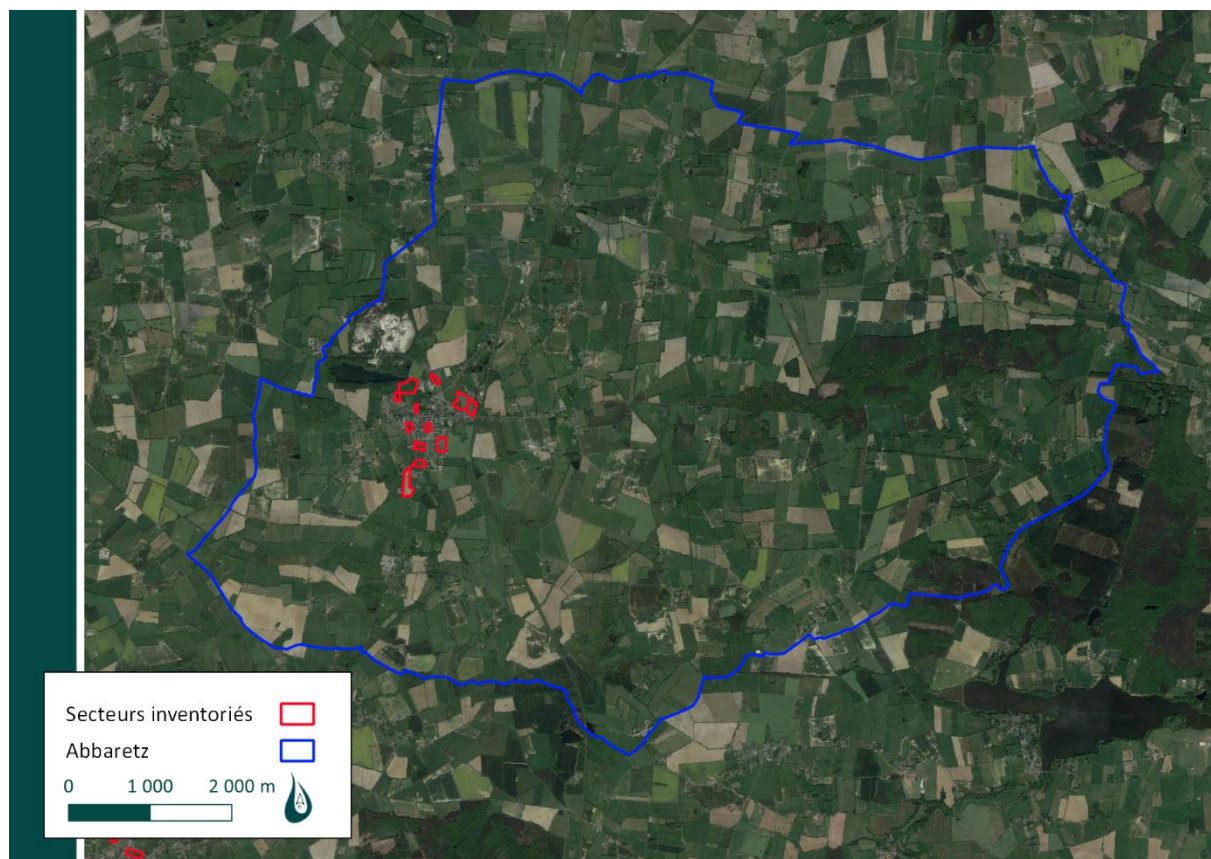


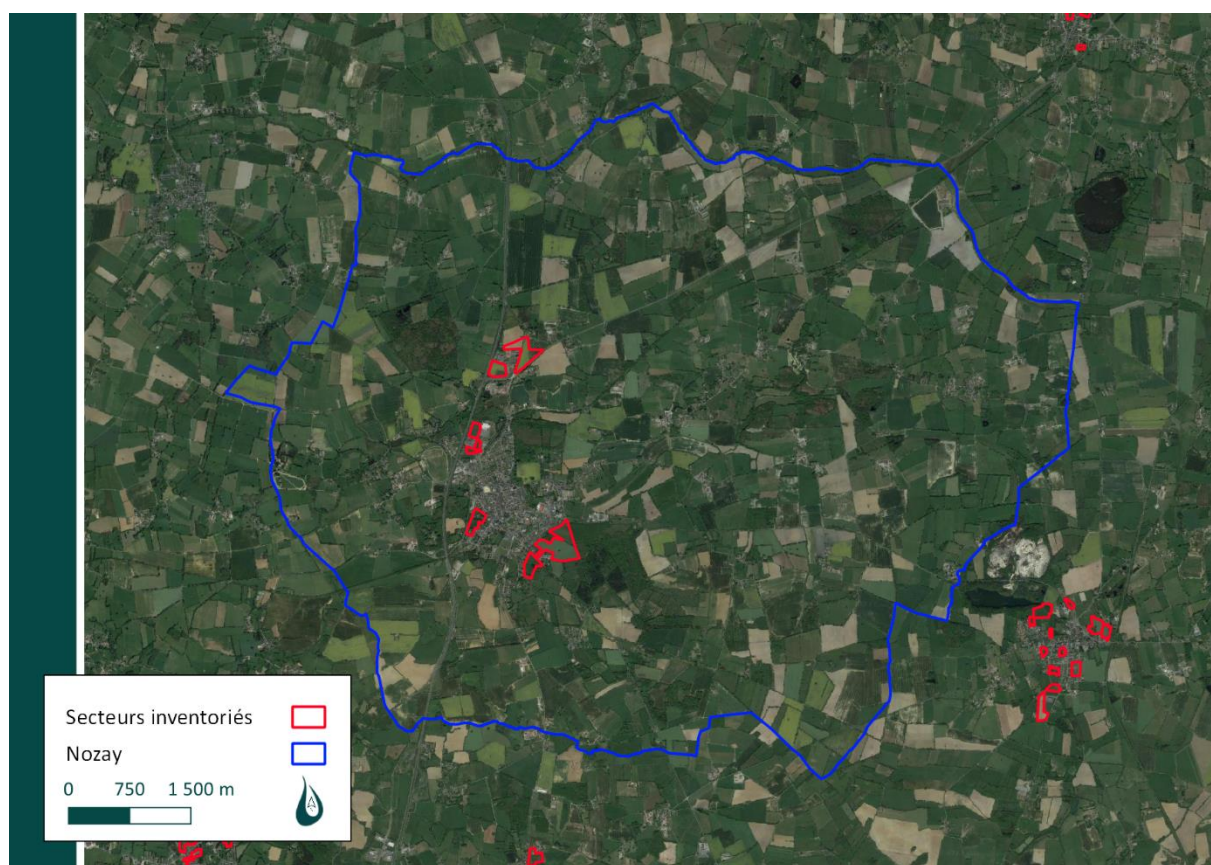
I. INTRODUCTION

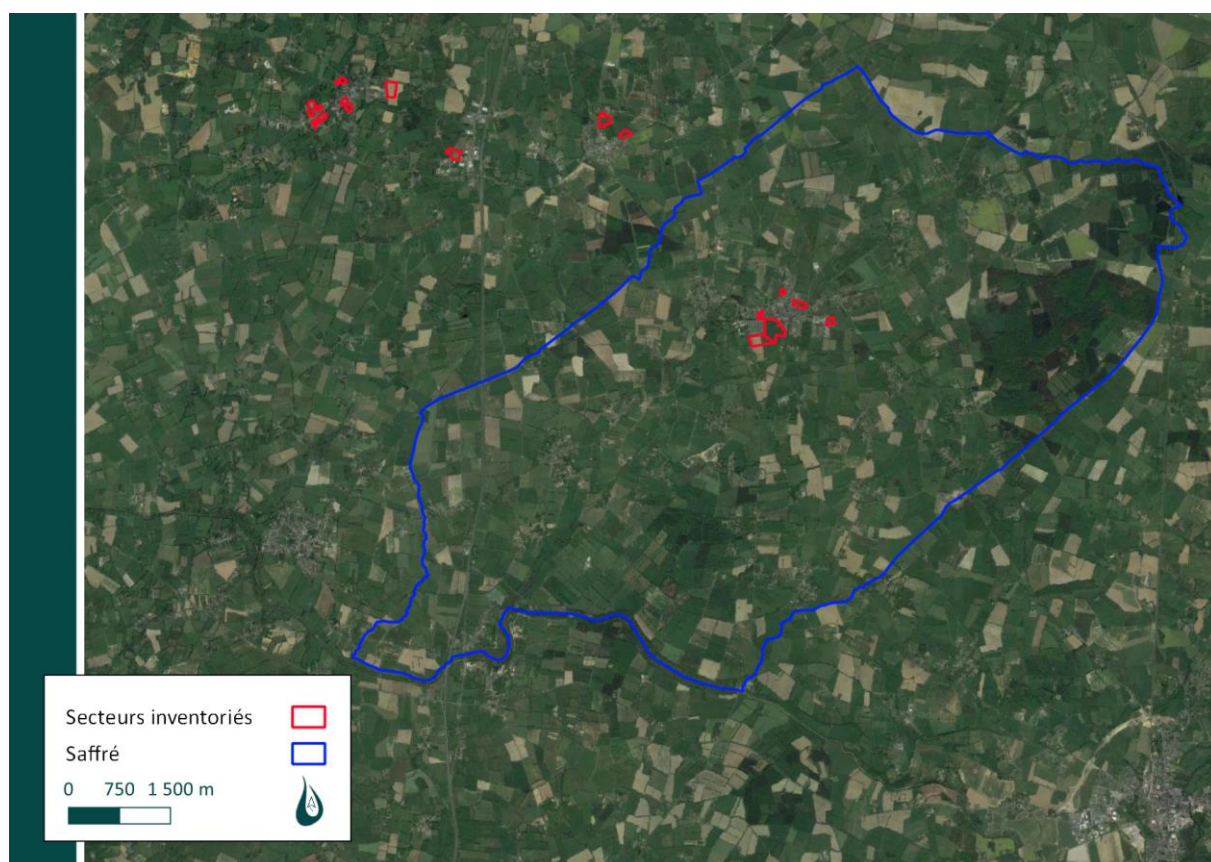
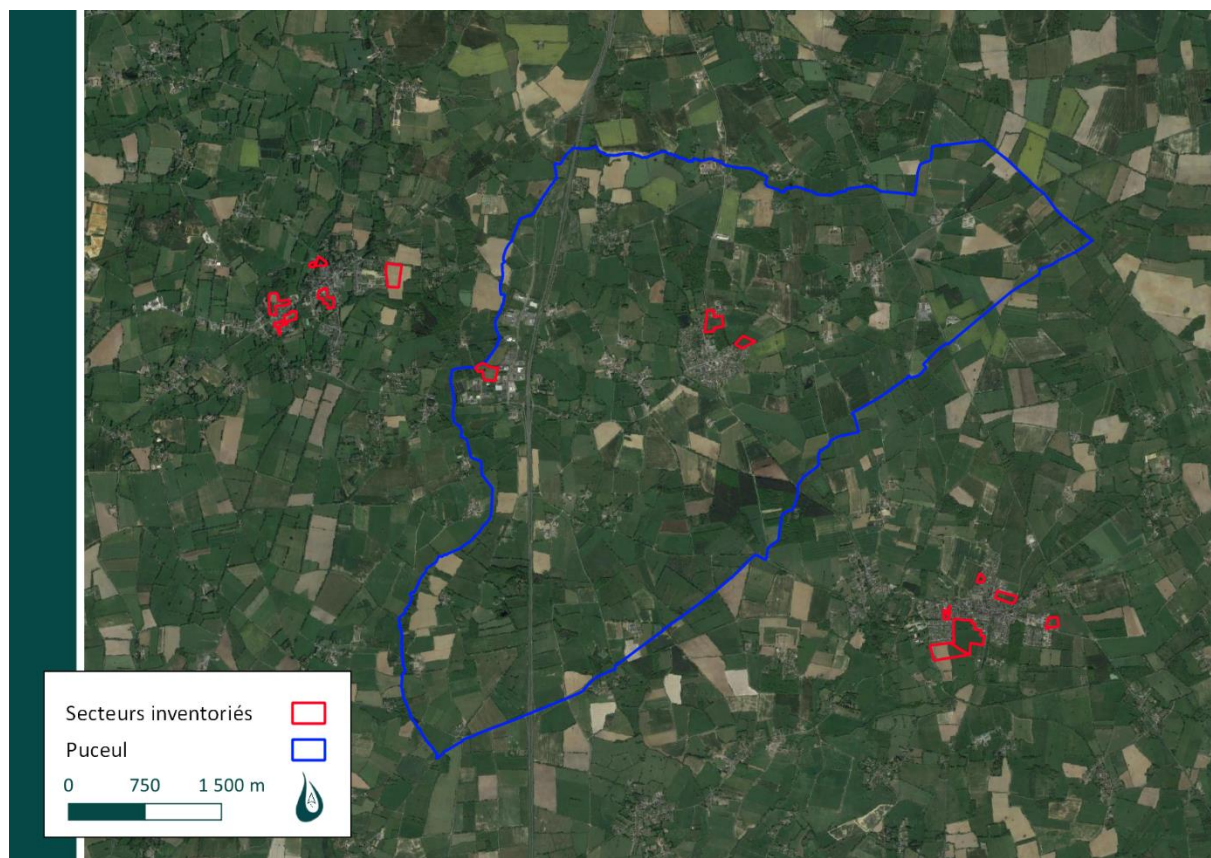
Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, la communauté de communes de Nozay (CCN) envisage l'aménagement de plusieurs secteurs, à vocation de loisirs, d'habitat ou d'activités économiques :

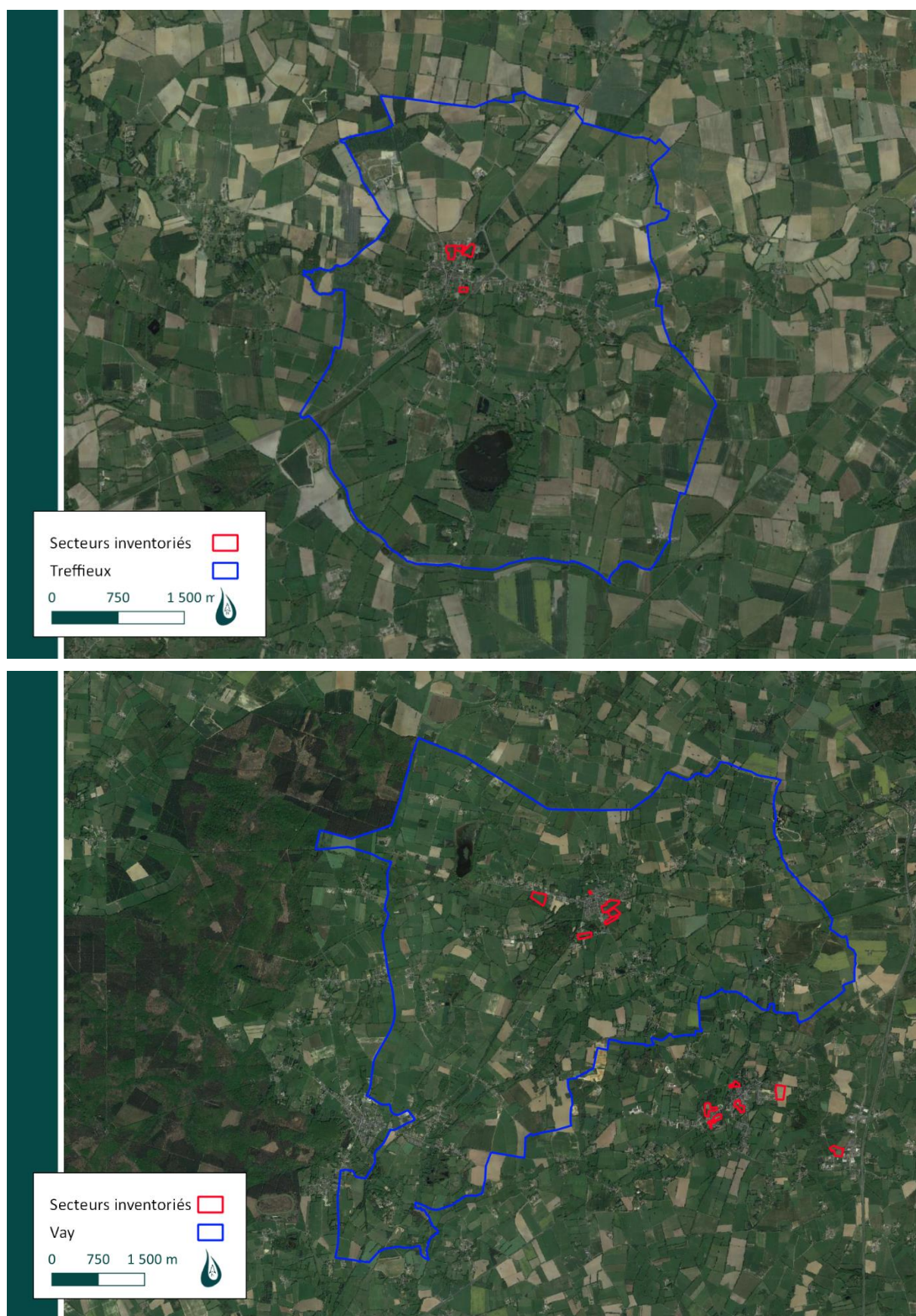
- Cité Hector Pétin / La Rouaudière Nord / La Rouaudière Sud / La Touche / La Ville en Bois / Lantilloux / Rue de la cité / Rue de la poste / Rue des écoles / La Coquelinais sur la commune d'Abbaretz
- Le Calvaire / Pirudel / Rue de l'Abbé Merel / Rue des Lauriers / Rue des Rochettes sur la commune de La Grignonais
- Lande du moulin / Le Pâtis Jourdeau / ZA du Pontrait sur la commune de Nozay
- Route d'Abbaretz / L'Oseraye / Route de Nozay sur la commune de Puceul
- Avenue du Mont Noel / Le Rocher / Parc des sports / La Minoterie Ouest / Le Ban Morre sur la commune de Saffré
- Rue de l'égalité / ZA de Treffieux sur la commune de Treffieux
- La Butte / Langast / Passage du pressoir / Route de Nozay / Rue du pré au rocher sur la commune de Vay

Afin de prendre en compte les zones humides dans le PLU, nous avons réalisé un inventaire complémentaire sur ces parcelles, conformément aux arrêtés de 2008 et 2009 relatifs à la méthodologie d'inventaire des zones humides. Le PLU est ainsi compatible avec le SAGE Vilaine, approuvé en 2003 et révisé en 2015.









Localisation générale des secteurs expertisés.



2. MÉTHODOLOGIE

Les zones humides sont caractérisées selon des critères de végétation (référentiel européen CORINE Biotope) et d'hydromorphie des sols (caractérisation pédologique GEPPA).

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 définit les zones humides comme :

« Des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »

L'arrêté du 24 juin 2008 amendé au 1^{er} Octobre 2009 précise les caractéristiques de la végétation, des habitats et des sols des zones humides. Il présente également une méthodologie détaillée pour le travail de terrain.

L'intérêt écologique des milieux naturels présents au sein des parcelles est analysé selon la potentialité de présence d'espèces végétales ou animales d'intérêt. Les habitats sont inspectés à la recherche de traces de présences d'espèces emblématiques comme le Grand Capricorne, l'avifaune nocturne ou les chiroptères. Les milieux les plus riches en biodiversité sont identifiés comme milieux naturels à préserver le cas échéant.

2.1 La flore

L'eau est un facteur écologique primordial dans la distribution géographique des végétaux.

Certaines plantes ne se développent que dans des sols saturés en eaux toute l'année, sur des terrains périodiquement inondés, etc. ... D'autres au contraire ne supportent pas les sols gorgés d'eau, même pendant une courte période. Ces dernières permettent également de déterminer la fin de la zone humide par soustraction.



Figure 1 : La Lysimache des bois, la grande Salicaire, la Reine des prés et la Baldingère se rencontrent dans les prairies et les bois humides uniquement

Cette propriété est mise à profit pour la détermination des zones humides, par l'identification d'espèces indicatrices. La liste d'espèces hygrophiles recensées par le Muséum d'histoire naturelle en annexe de l'arrêté du 24 juin 2008 sert de référence.

Attention toutefois, les usages du sol dans les espaces agricoles ont une grande influence sur la composition de la flore. En fonction des usages, il convient d'analyser le site plus en détail en réalisant des sondages à la tarière pour caractériser le sol, si la flore ne permet pas de conclure sur le statut de la zone.



2.2 Le sol

L'hydromorphie est une illustration de la présence d'eau, permanente ou temporaire dans le sol. Elle se caractérise par la présence de tâches d'oxydes de fer dans les horizons superficiels.

Une tarière est utilisée pour réaliser des sondages à faible profondeur (0,5 à 1 m maximum). La recherche de traces d'hydromorphie permet de confirmer le caractère humide des terrains où la végétation caractéristique est plus difficilement identifiable (terrains cultivés, prairies fauchées, prairies temporaires).

Les situations sont variables en fonction du type de sol et de la durée d'engorgement en eau. La présence, l'intensité et la profondeur d'apparition des traces d'hydromorphie permettent de classer les sols selon leurs degrés d'hydromorphie (classification GEPPA 1981).

Les quelques exemples de sondages pédologiques illustrés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.



Traits rédoxiques légers

Traits rédoxiques marqués

Traits réductiques marqués

Comme pour la végétation, les activités humaines ont un impact sur le sol et peuvent influencer l'intensité des traces d'hydromorphie (traits réductiques et traits rédoxiques). Les sols labourés présentent un horizon superficiel plus aéré qui diminue l'intensité des traces d'hydromorphie.

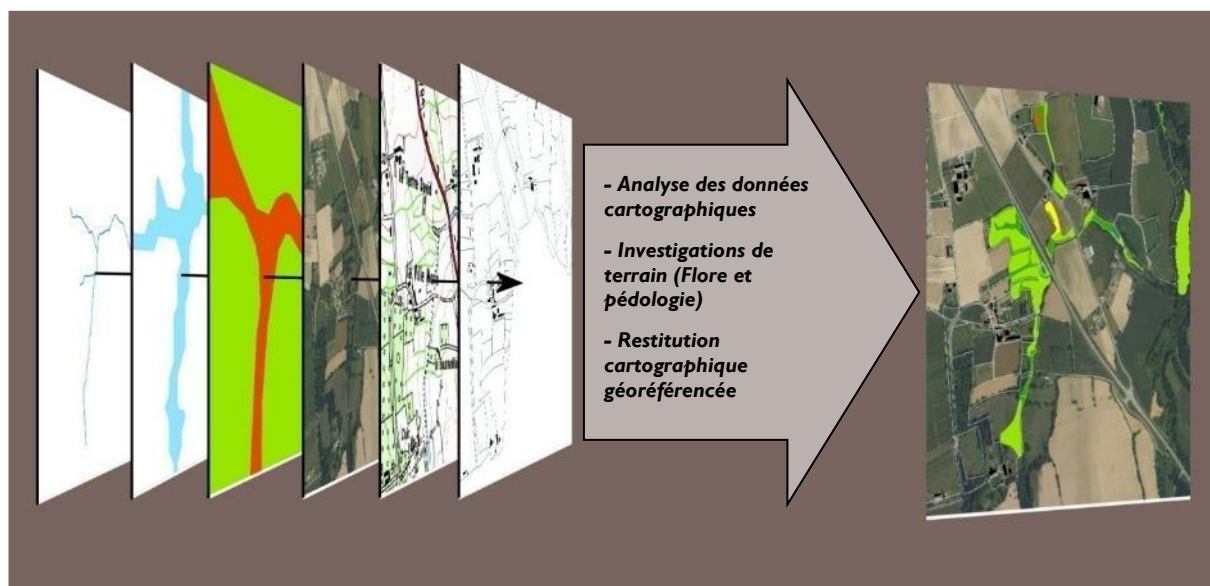
Les sondages pédologiques doivent être situés de part et d'autre de la limite supposée de la zone humide pour une délimitation au plus près des critères de sol. La précision reste cependant limitée (plusieurs mètres) au regard du caractère ponctuel des données sur la nature du sol, et du caractère graduel et diffus de l'hydromorphie.



2.3 Méthode de délimitation

Afin d'aider à l'exhaustivité du travail de repérage pour les visites de terrain, des données cartographiques sur les zones humides potentielles peuvent permettre une première approche systématique du repérage des zones potentiellement humides

Les cartes hydrographiques, pédologiques, géologiques, les photos aériennes et les cartes IGN, sont autant de sources d'informations à exploiter. L'utilisation d'un SIG permet une consultation et un recouplement rapide des informations disponibles. (voir schéma ci-dessous)



Après une analyse détaillée des données, le travail de terrain consiste à délimiter précisément les zones humides effectives selon les critères pédologiques et/ou botaniques. Chaque zone repérée comme potentiellement humide est visitée à pied. En premier lieu, une analyse de la flore dominante est effectuée. :

Si plus de 50 % des espèces, représentant au moins un recouvrement cumulé de plus de 50% du sol, sont hygrophiles, la flore est considérée comme caractéristique d'une zone humide.

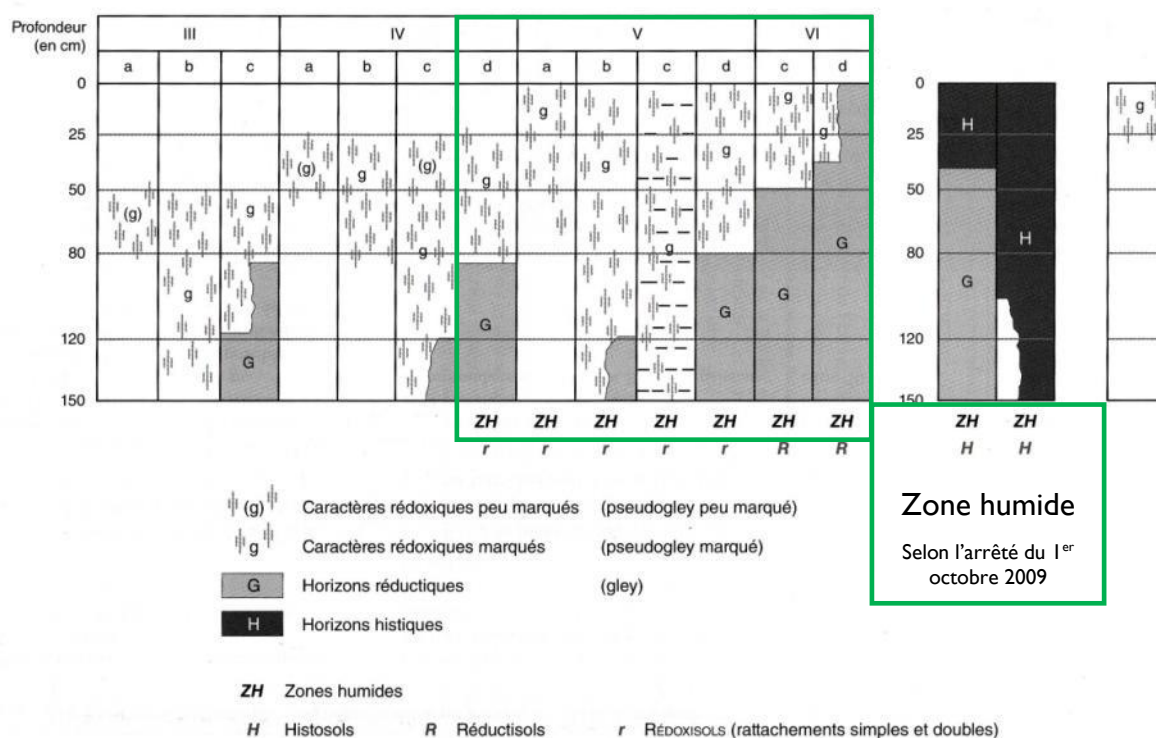
Une analyse globale du site est souvent nécessaire pour proposer une limite à la zone humide. Des sondages à la tarière de part et d'autre de la limite supposée de la zone humide permettent d'infirmes les observations faites sur la flore.

Si les traces d'hydromorphie débutant dans les 50 premiers centimètres du sol se prolongent et s'intensifient en profondeur, le sol est considéré comme caractéristique d'une zone humide.

Un seul des deux critères suffit pour caractériser une zone humide.



Les critères pédologiques sont plus complexes à analyser, la vision du sol n'est que ponctuelle. Les traces d'hydromorphie sont d'intensité et de morphologie variables selon le type de sol, même si le massif armoricain reste sensiblement homogène sur ce dernier point. Le « Référentiel pédologique – 2008 » de Denis Baize, Michel-Claude Girard, Association française pour l'étude du sol (AFES), nous sert de référence.



Morphologie des sols correspondant à des « zones humides » (d'après classes d'hydromorphie du GEPPA, 1981).

Figure 2 : Classes d'hydromorphie, GEPPA 1981 – Extrait du « Référentiel pédologique 2008 »

Comme le montre le schéma ci-dessus, certains sols présentant des nappes perchées sont plus délicats à analyser, des sondages jusqu'à 1 mètre de profondeur sont parfois nécessaires pour rendre compte du fonctionnement hydrologique. Selon l'épaisseur, la situation dans le profil pédologique et l'intensité des traces d'hydromorphie, le sol est classé en zone humide ou non. C'est donc l'ensemble du profil pédologique qui doit être analysé.

La composition de la flore et les caractéristiques du sol sont les deux critères les plus pertinents pour visualiser la limite de la zone humide, mais dans tous les cas, une analyse globale du site est nécessaire. Le relief, le mode d'alimentation en eau, les aménagements ou tous facteurs pouvant avoir une influence sur la zone humide doivent être pris en compte pour sa caractérisation et sa délimitation.



3. RÉSULTATS DE L'INVENTAIRE

Les phases de terrain de cet inventaire ont eu lieu en **février 2022**, puis **janvier 2023** et enfin en **octobre 2024**.

Pour chaque secteur étudié, les différentes informations sont présentées sous la forme d'un tableau où nous reprenons :

- La surface de la zone d'étude
- La surface accessible diagnostiquée
- Le type d'occupation des sols
- Les espèces hydrophiles identifiées
- La caractérisation des sondages
- La surface de zone humide (m²)
- La caractérisation de milieux naturels à préserver
- La surface de milieux naturels à préserver
- Les remarques spécifiques à la zone

Les photographies des parcelles et des sondages à la tarière viennent compléter la description de chaque secteur.

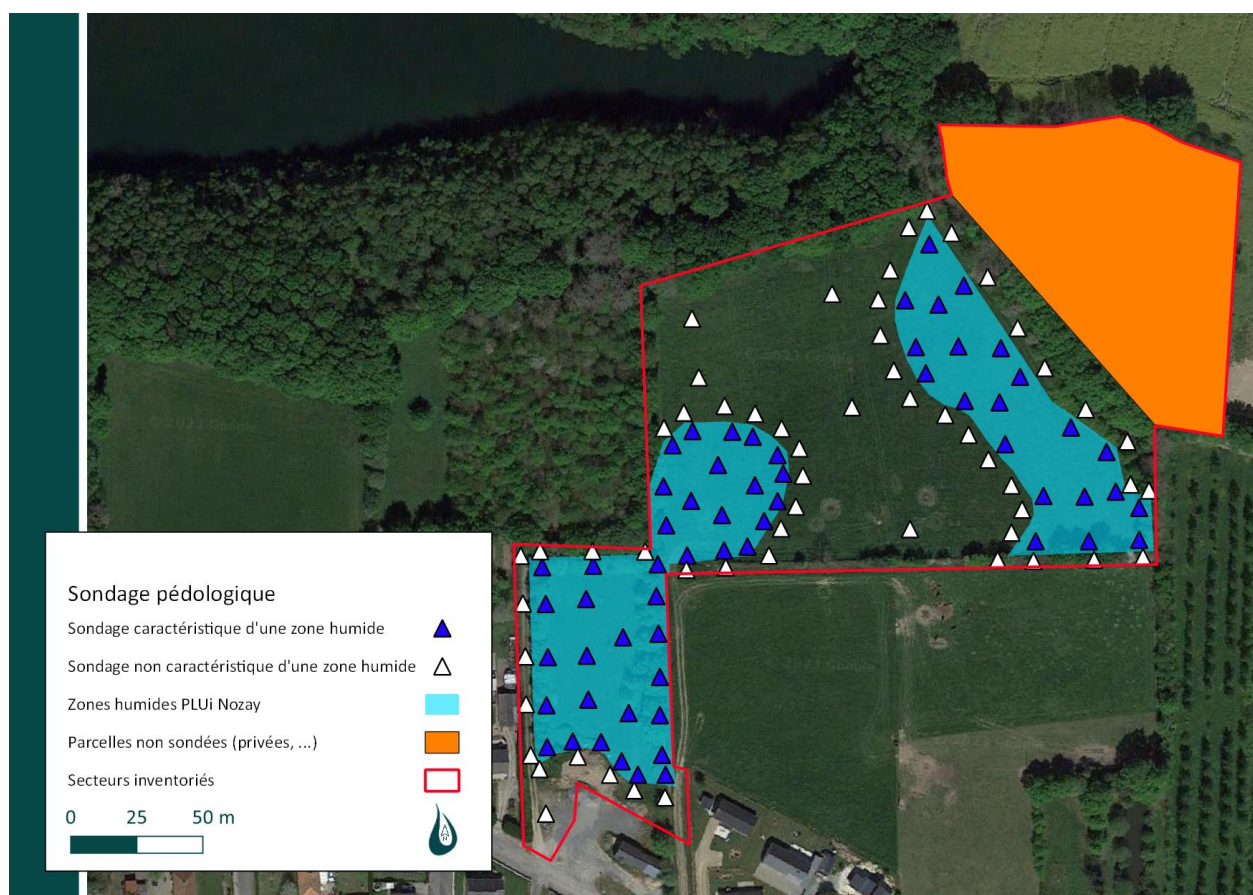


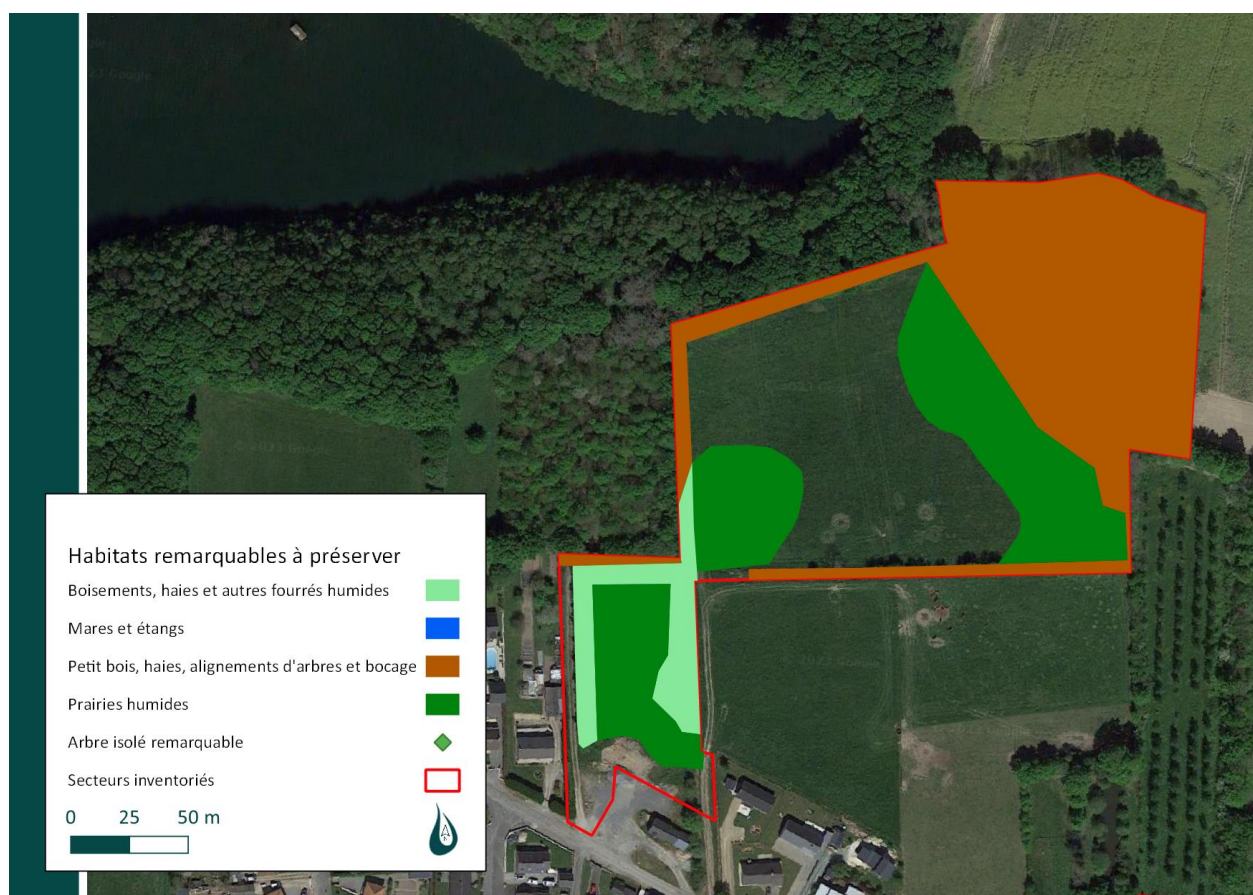
3.1 Abbaretz

3.1.1 Secteur Cité Hector Pétin

Surface de la zone d'étude	3,68 hectares environ
Surface diagnostiquée	2,82 ha
Occupation des sols	Prairies humides et mésophiles, milieux anthropisés, boisements humides, boisements et haies
Espèces hygrophiles présentes	Joncs sp
Hydromorphie du sol	Classe V
Surface de zone humide	1,12 ha
Milieux naturels à préserver	Haies, boisements, milieux humides
Surface de milieux naturels à préserver	2,44 ha
Description et Remarques	Ce secteur comporte des traces d'hydromorphies au sein des parcelles de prairies. La flore comporte certaines espèces hygrophiles comme le jonc sp. Une partie du site n'a pas pu être expertisée étant située sur un bois dense. La zone d'étude se situe au nord-ouest du bourg de la commune d'Abbaretz Il s'agit d'une zone à usage agricole avec des haies et un boisement entourant les parcelles et une surface dégradée en partie sud. Les franges boisées du site sont intéressantes pour la faune locale.







3.1.2 Secteur La Coquelinais

Surface de la zone d'étude	2,74 ha
Surface diagnostiquée	2,74 ha
Occupation des sols	Cultures, prairies mésophiles et bocage
Espèces hygrophiles présentes	Aucune espèce contactée sur ces parcelles
Classe GEPPA des sondages	Classes III ou absence d'hydromorphie
Surface de zone humide	Aucune zone humide recensée
Milieux naturels à préserver	Bocage, une haie et un chêne isolé
Surface de milieux naturels à préserver	0,12 ha
Description et Remarques	Ce secteur ne comporte aucune trace d'hydromorphie superficielle, et ne comporte donc pas de zones humides. La flore ne comporte pas d'espèces hygrophiles. La zone d'étude se situe au sud du bourg d'Abbaretz. Il s'agit d'une parcelle de cultures avec un petit patch de prairie mésophile en entrée au nord, un bocage intéressant pour la faune locale borde la parcelle par l'ouest, à noter également la présence d'une petit haie remarquable à l'est.



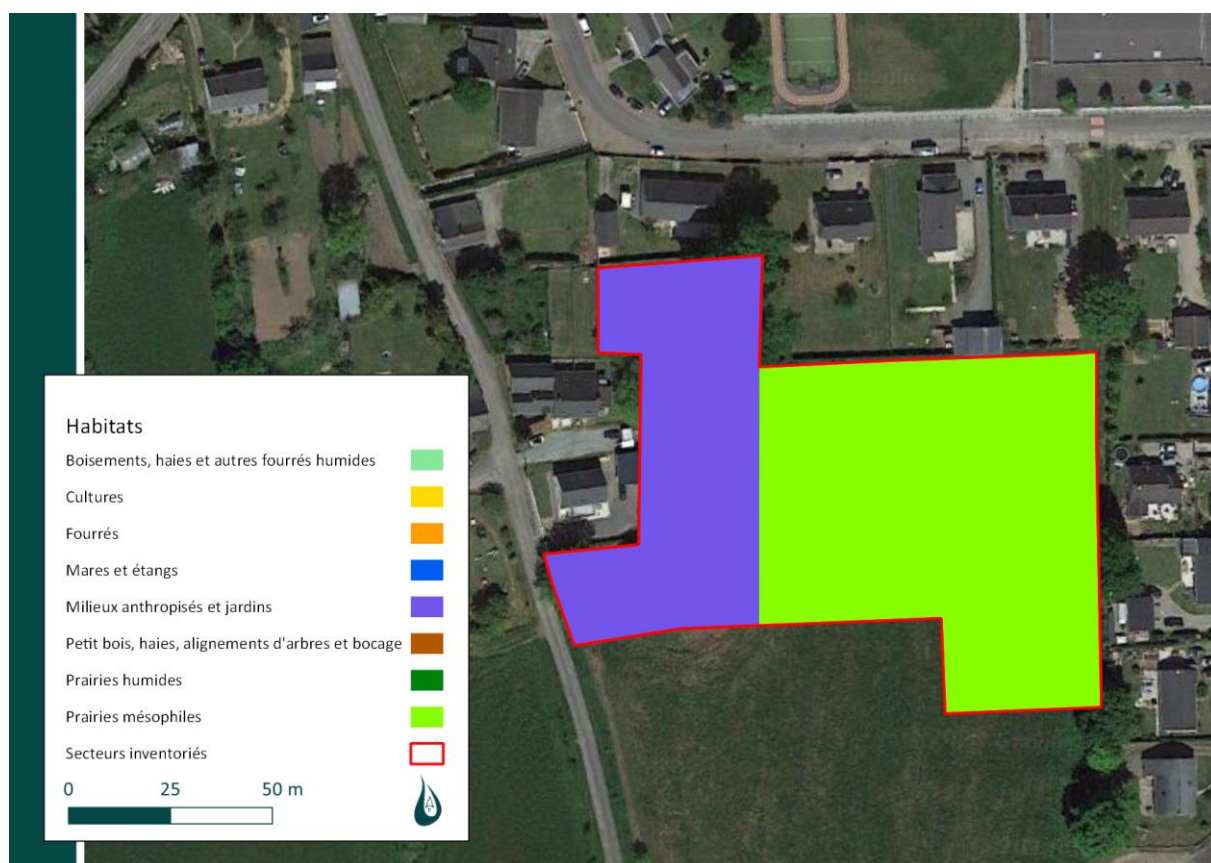
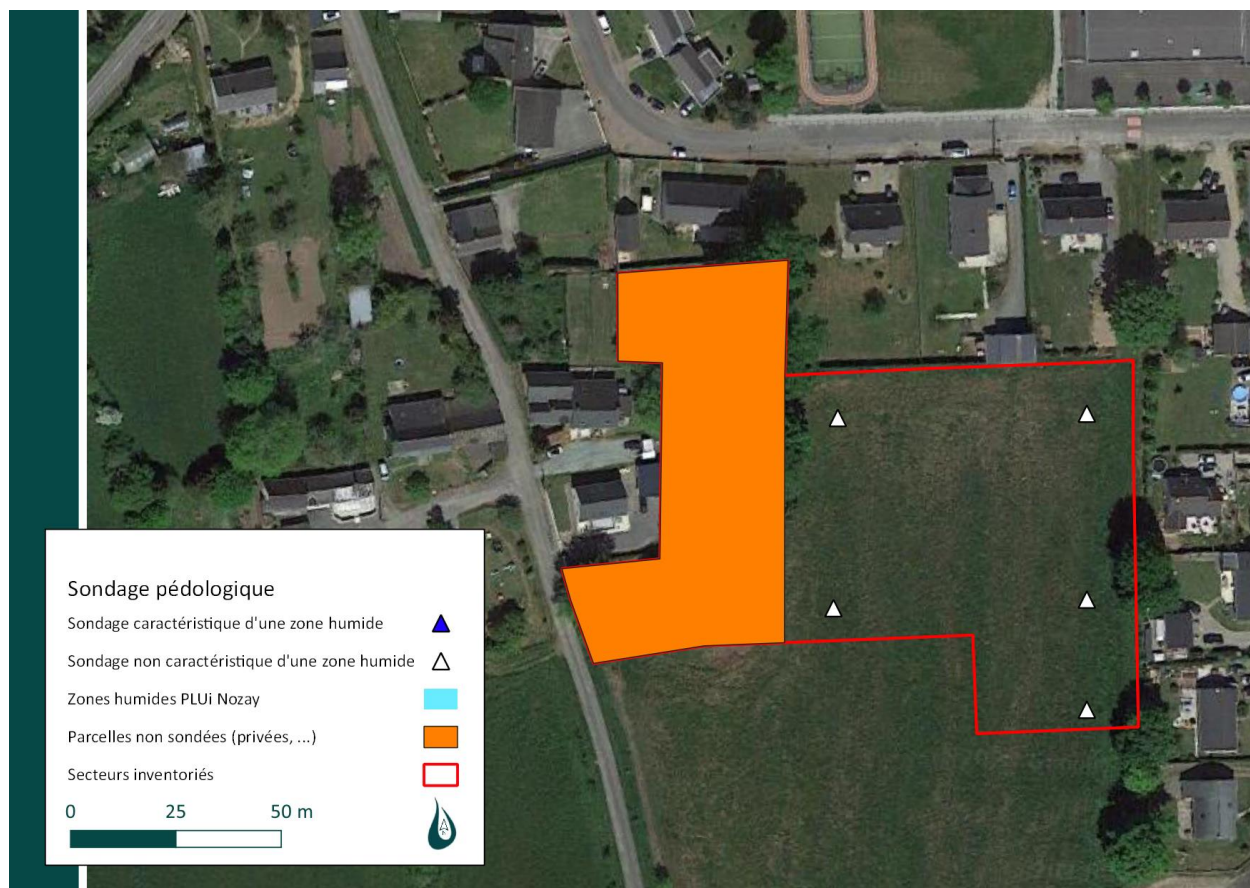




3.1.3 Secteur La Roudaudière Nord

Surface de la zone d'étude	0,95 ha
Surface diagnostiquée	0,62 ha
Occupation des sols	Prairie mésophile et jardins privés
Espèces hygrophiles présentes	Aucune espèce contactée sur ces parcelles
Classe GEPPA des sondages	Classes III ou absence d'hydromorphie
Surface de zone humide	Aucune zone humide recensée
Milieus naturels à préserver	Aucun milieu remarquable
Surface de milieux naturels à préserver	Aucun milieu remarquable
Description et Remarques	Ce secteur ne comporte aucune trace d'hydromorphie superficielle, et ne comporte donc pas de zones humides. La flore ne comporte pas d'espèces hygrophiles. Une partie du site n'a pas pu être expertisée étant située sur des terrains privés (il s'agit néanmoins d'habitations et de jardins qui ne semblent pas humides). La zone d'étude se situe au sud du bourg d'Abbaretz. Il s'agit de fonds de jardins ainsi que d'une prairie mésophile bordant une zone pavillonnaire.



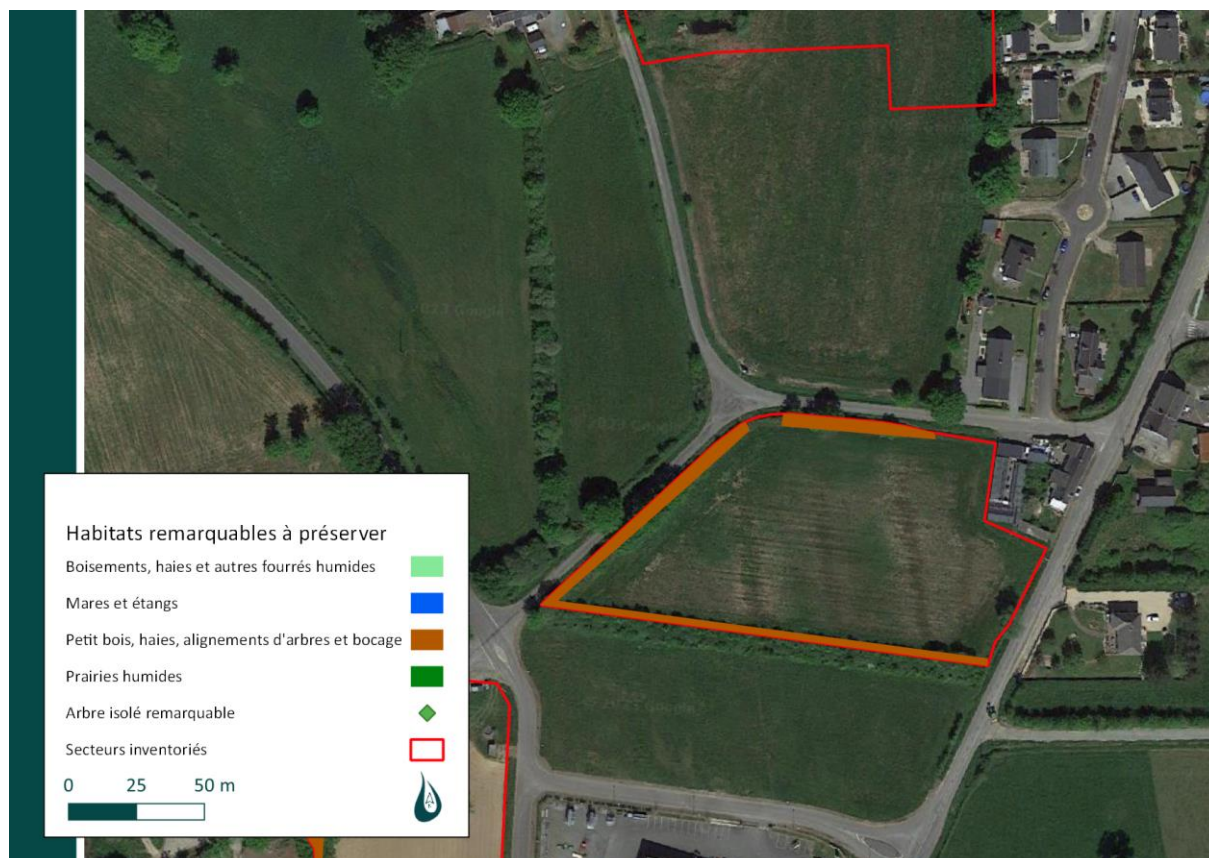


3.1.4 Secteur La Rouaudière Sud

Surface de la zone d'étude	1,1 ha
Surface diagnostiquée	1,1 ha
Occupation des sols	Prairie mésophile
Espèces hygrophiles présentes	Aucune espèce contactée sur ces parcelles
Classe GEPPA des sondages	Classes III ou absence d'hydromorphie
Surface de zone humide	Aucune zone humide recensée
Milieus naturels à préserver	Haies bocagères
Surface de milieux naturels à préserver	0,1 ha
Description et Remarques	Ce secteur ne comporte aucune trace d'hydromorphie superficielle, et ne comporte donc pas de zones humides. La flore ne comporte pas d'espèces hygrophiles. La zone d'étude se situe au sud du bourg d'Abbaretz. Il s'agit d'une parcelle de prairie mésophile de fauche bordé par un bocage intéressant pour la faune locale.







3.1.5 Secteur La Touche

Surface de la zone d'étude	4,18 ha
Surface diagnostiquée	3,99 ha
Occupation des sols	Cultures, prairies mésophiles, haies et fond de jardins
Espèces hygrophiles	-
Classe GEPPA des sondages	Classes III ou absence d'hydromorphie
Surface de zones humides	Aucune zone humide recensée
Milieux naturels à préserver	Bocage et haies
Surface de milieux naturels à préserver	0,3 ha
Description et Remarques	La zone d'étude se situe à l'est du bourg d'Abbaretz. Il s'agit d'un ensemble de parcelles agricoles (prairies mésophiles et cultures) ainsi que de fonds de jardins bordés par des haies et du bocage.

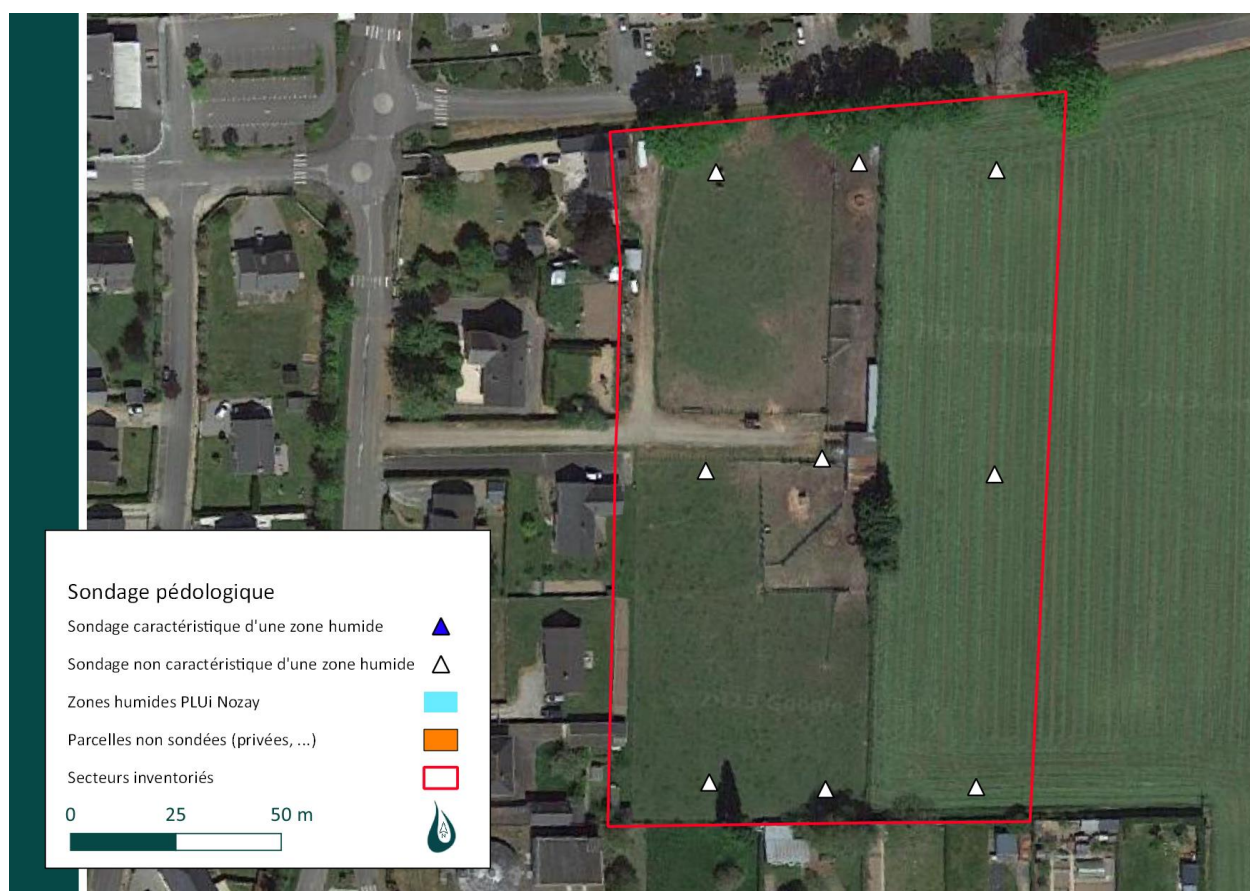




3.1.6 Secteur La Ville en Bois

Surface de la zone d'étude	1,74 ha
Surface diagnostiquée	1,74 ha
Occupation des sols	Pâtures, culture et bocage
Espèces hygrophiles présentes	Aucune espèce contactée sur ces parcelles
Classe GEPPA des sondages	-
Surface de zone humide	Aucune zone humide recensée
Milieux naturels à préserver	Bocage
Surface de milieux naturels à préserver	0,03 ha
Description et Remarques	Ce secteur ne comporte aucune trace d'hydromorphie superficielle, et ne comporte donc pas de zones humides. La flore ne comporte pas d'espèces hygrophiles. La zone d'étude se situe au sud du bourg d'Abbaretz. Il s'agit d'un ensemble de parcelles agricoles (pâtures et cultures) bordé au nord par un bocage intéressant pour la faune locale.





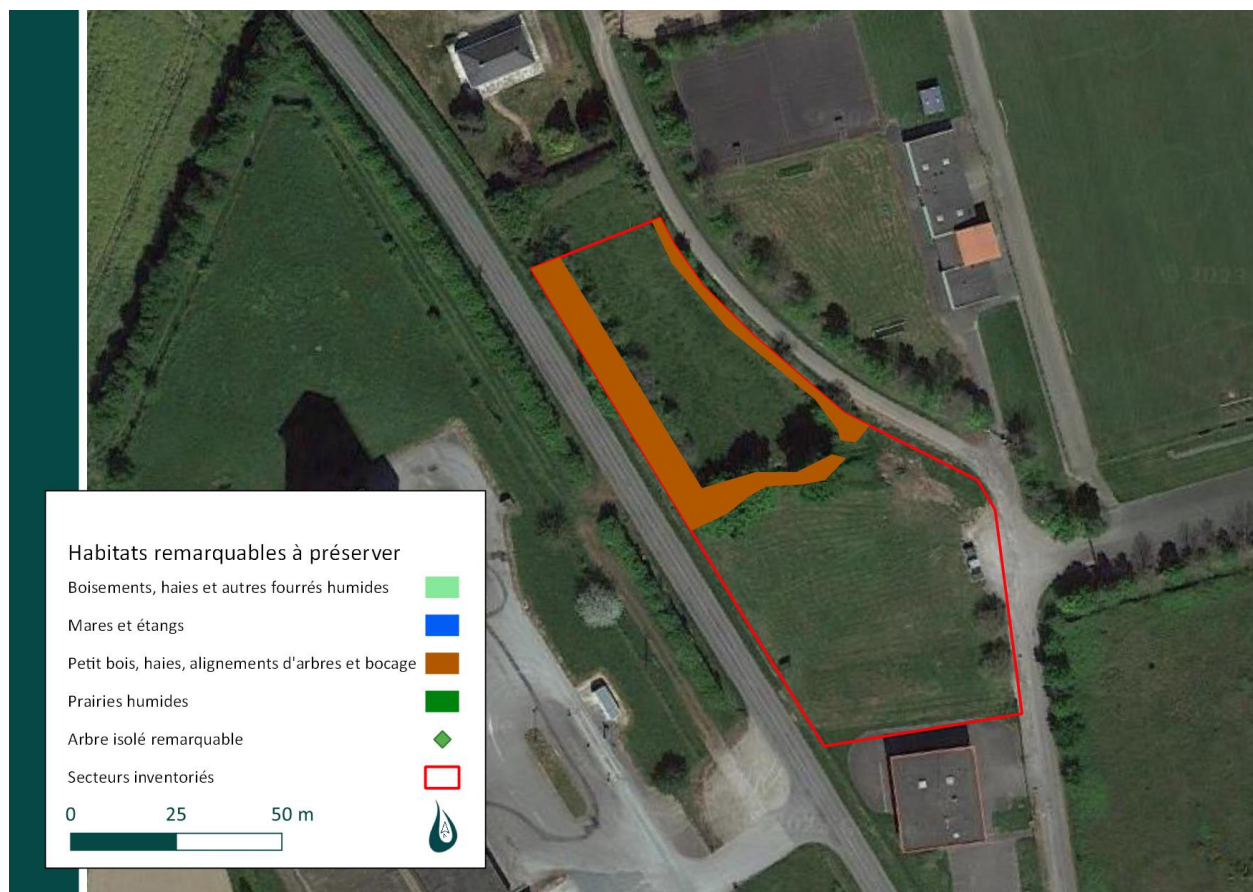


3.1.7 Secteur Lantilloux

Surface de la zone d'étude	0,65 ha
Surface diagnostiquée	0,65 ha
Occupation des sols	Prairies mésophiles
Espèces hygrophiles présentes	Aucune espèce contactée sur ces parcelles
Classe GEPPA des sondages	Classes III ou absence d'hydromorphie
Surface de zone humide	Aucune zone humide recensée
Milieus naturels à préserver	Haies
Surface de milieux naturels à préserver	0,08 ha
Description et Remarques	Ce secteur ne comporte aucune trace d'hydromorphie superficielle, et ne comporte donc pas de zones humides. La flore ne comporte pas d'espèces hygrophiles. La zone d'étude se situe au nord du bourg d'Abbaretz. Il s'agit d'une prairie mésophile de fauche comportant une ceinture de haies intéressantes pour la faune locale sur sa partie nord.



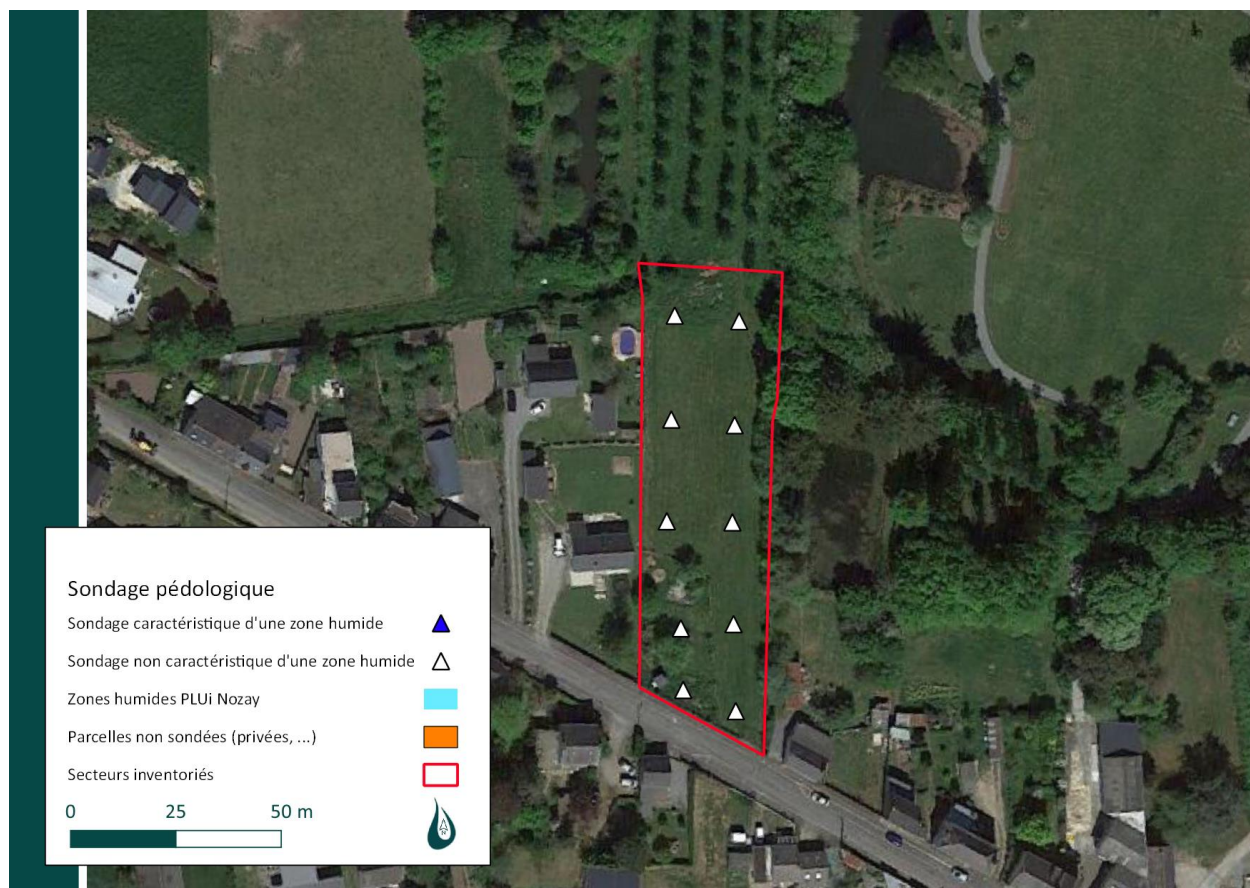




3.1.8 Secteur Rue de la cité

Surface de la zone d'étude	0,33 ha
Surface diagnostiquée	0,33 ha
Occupation des sols	Prairies de fauche et jardins privés
Espèces hygrophiles présentes	Aucune espèce contactée sur ces parcelles
Classe GEPPA des sondages	Classes III ou absence d'hydromorphie
Surface de zone humide	Aucune zone humide recensée
Milieus naturels à préserver	Aucun milieu remarquable
Surface de milieux naturels à préserver	Aucun milieu remarquable
Description et Remarques	Ce secteur ne comporte aucune trace d'hydromorphie superficielle, et ne comporte donc pas de zones humides. La flore ne comporte pas d'espèces hygrophiles. La zone d'étude se situe dans le bourg d'Abbaretz. Il s'agit d'une prairie mésophile de fauche et d'un petit jardin privé inséré dans une dent creuse au sein du bourg d'Abbaretz.

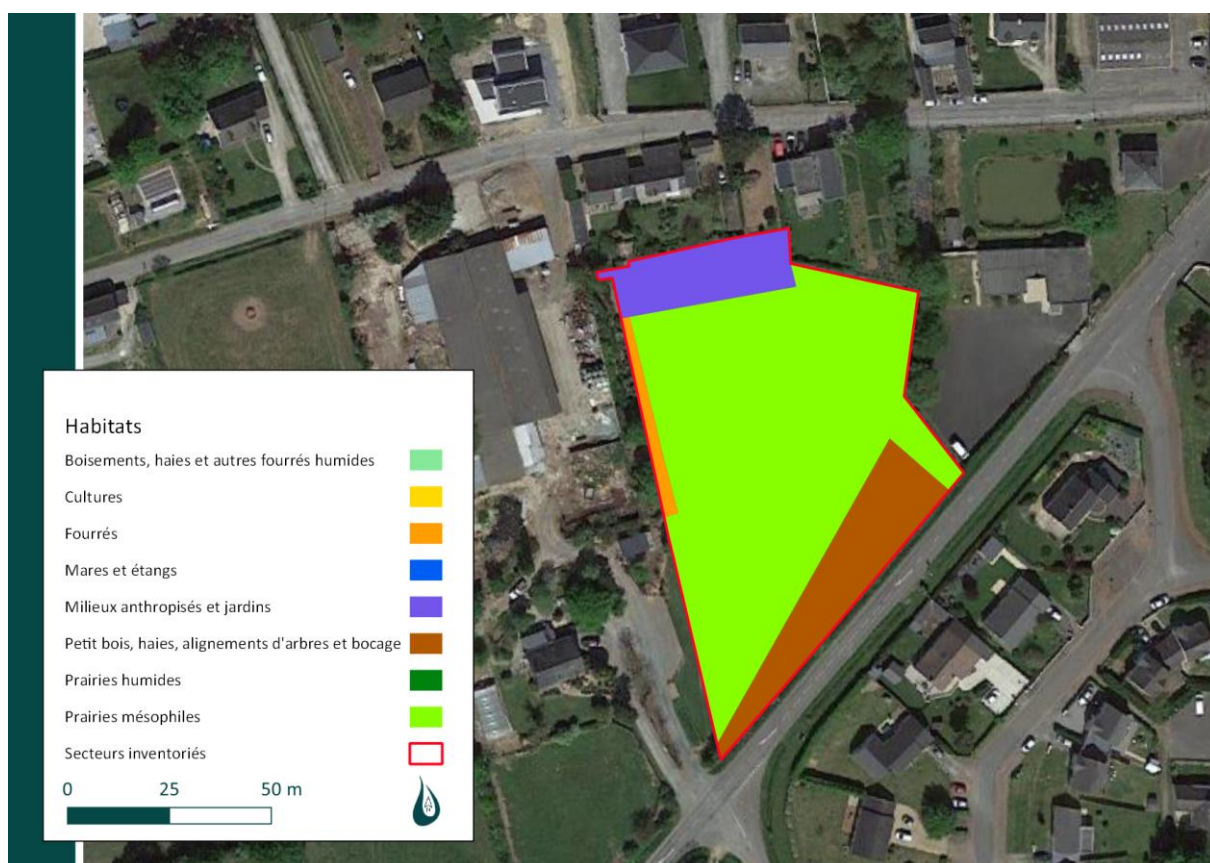




3.1.9 Secteur Rue de la poste

Surface de la zone d'étude	0,64 ha
Surface diagnostiquée	0,64 ha
Occupation des sols	Pâtures, jardins privés, haies et fourrés
Espèces hygrophiles présentes	Aucune espèce contactée sur ces parcelles
Classe GEPPA des sondages	-
Surface de zone humide	Aucune zone humide recensée
Milieus naturels à préserver	Haies
Surface de milieux naturels à préserver	0,09 ha
Description et Remarques	Ce secteur ne comporte aucune trace d'hydromorphie superficielle, et ne comporte donc pas de zones humides. La flore ne comporte pas d'espèces hygrophiles. La zone d'étude se situe dans le bourg d'Abbaretz. Il s'agit d'une prairie mésophile de fauche et d'un petit jardin privé inséré dans une dent creuse au sein du bourg d'Abbaretz.

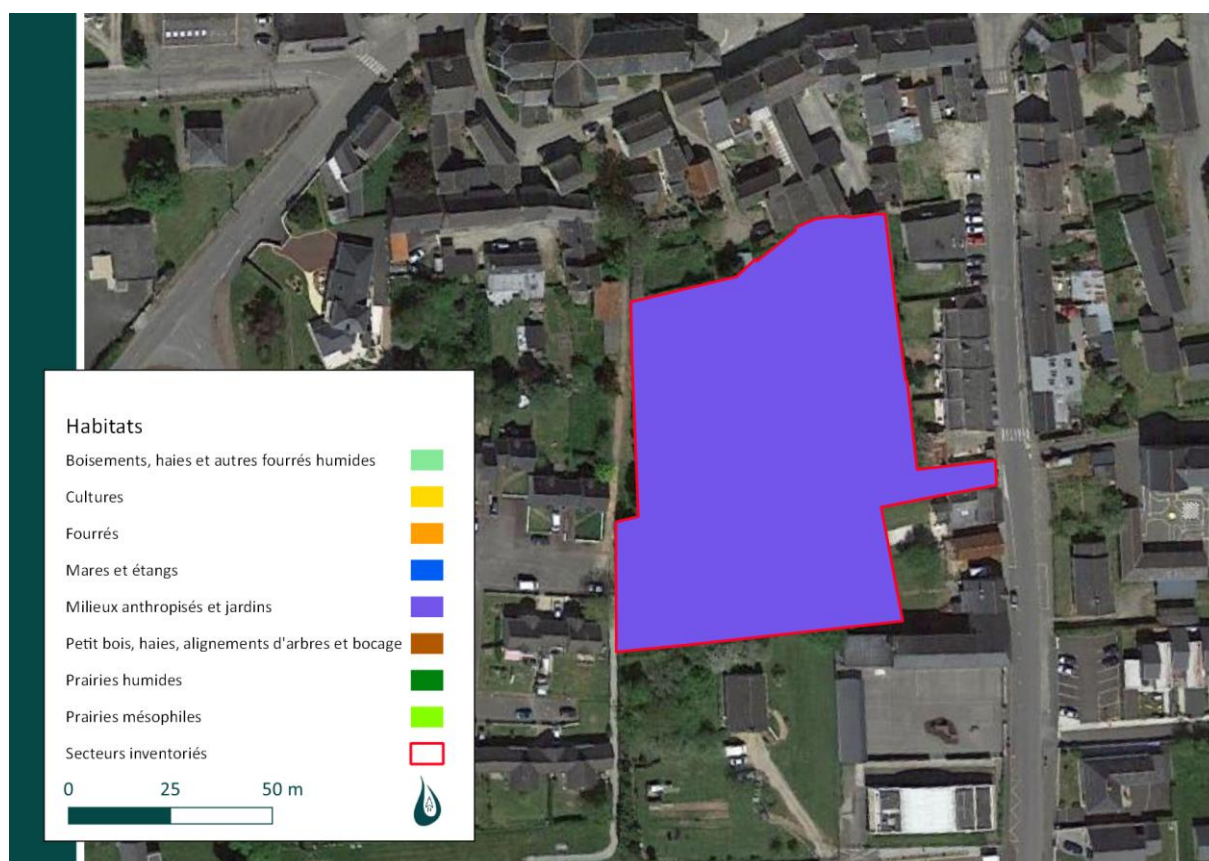
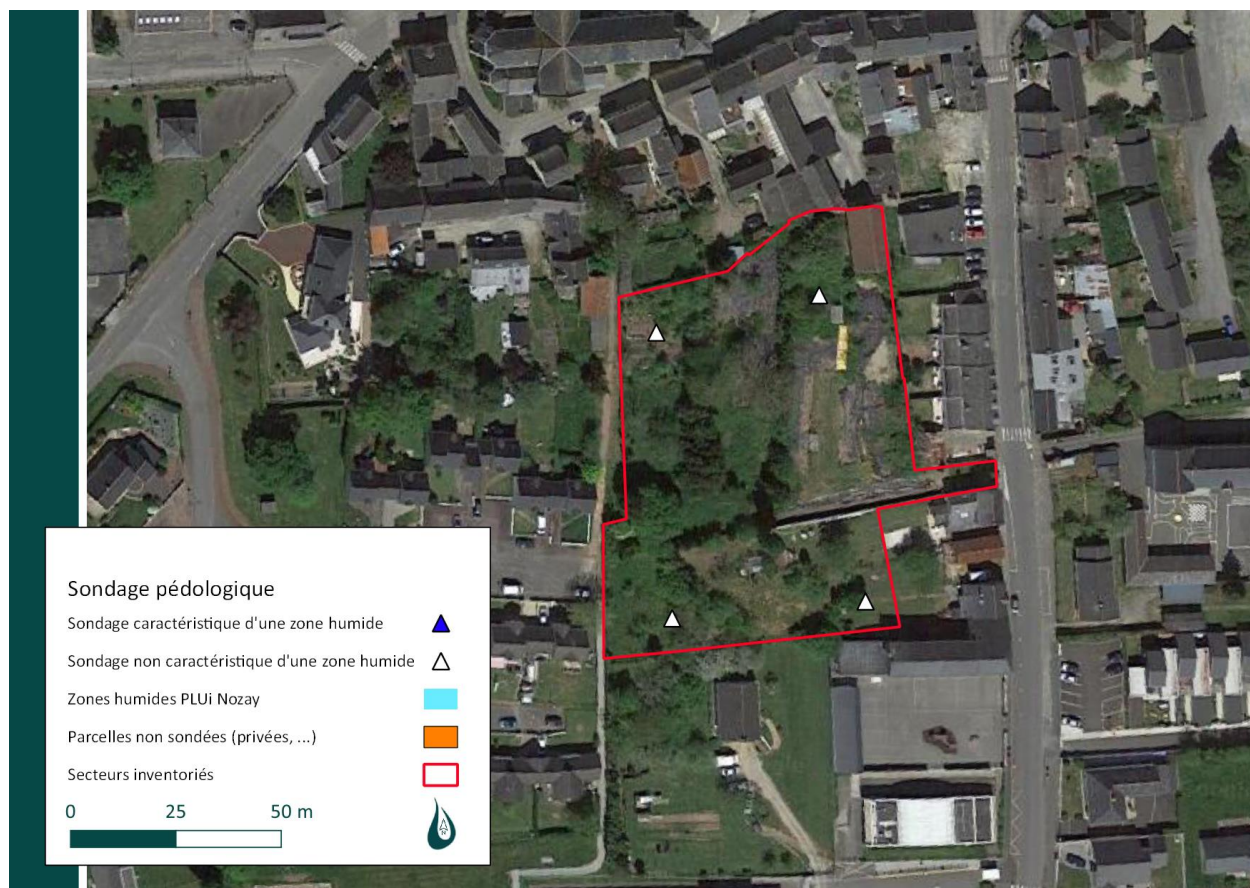




3.1.10 Secteur Rue des écoles

Surface de la zone d'étude	0,64 ha
Surface diagnostiquée	0,64 ha
Occupation des sols	Jardins privés
Espèces hygrophiles présentes	Aucune espèce contactée sur ces parcelles
Classe GEPPA des sondages	Classes III ou absence d'hydromorphie
Surface de zone humide	Aucune zone humide recensée
Milieus naturels à préserver	Aucun milieu remarquable
Surface de milieux naturels à préserver	Aucun milieu remarquable
Description et Remarques	Ce secteur ne comporte aucune trace d'hydromorphie superficielle, et ne comporte donc pas de zones humides. La flore ne comporte pas d'espèces hygrophiles. La zone d'étude se situe dans le bourg d'Abbaretz. Il s'agit de plusieurs petits jardins privés plus ou moins enfrichés et plantés (notamment un petit verger en limite ouest)





3.2 La Grigonnais

3.2.1 Secteur Le Calvaire

Surface de la zone d'étude	2,74 ha
Surface diagnostiquée	2,74 ha
Occupation des sols	Cultures, prairies mésophiles, boisements et jardins privés
Espèces hygrophiles présentes	Aucune espèce contactée sur ces parcelles
Classe GEPPA des sondages	Classes III ou absence d'hydromorphie
Surface de zone humide	Aucune zone humide recensée
Milieux naturels à préserver	Boisement et bocage
Surface de milieux naturels à préserver	0,31 ha
Description et Remarques	Ce secteur ne comporte aucune trace d'hydromorphie superficielle, et ne comporte donc pas de zones humides. La flore ne comporte pas d'espèces hygrophiles. La zone d'étude se situe à l'ouest du bourg de La Grigonnais. Il s'agit d'un ensemble de parcelles comprenant des milieux agricoles (cultures et prairies), des fonds de jardins privés et des milieux boisés (boisement et bocage). Les lisières boisées et le bocage sont intéressants pour la faune locale.



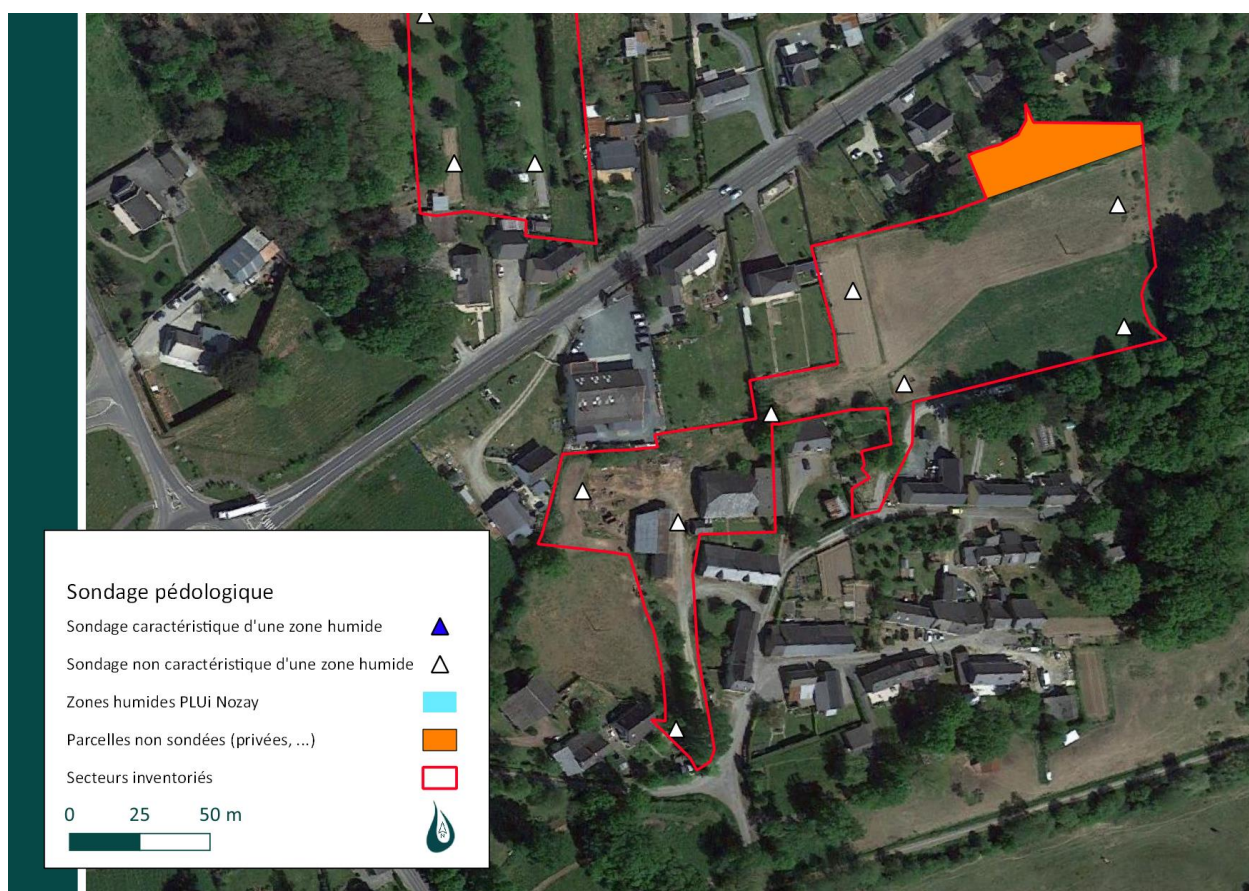


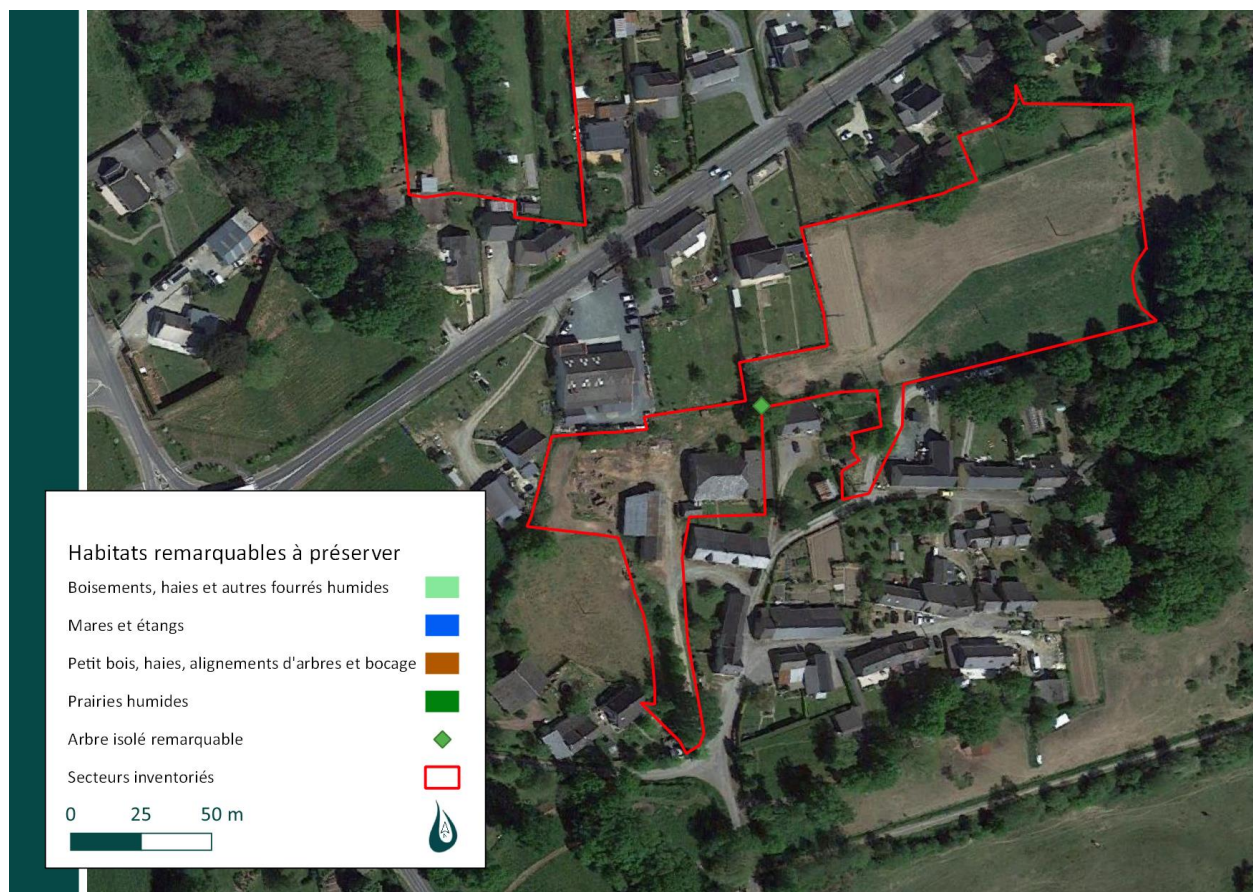


3.2.2 Secteur Pirudel

Surface de la zone d'étude	1,36 ha
Surface diagnostiquée	1,27 ha
Occupation des sols	Prairies mésophiles et jardins privés
Espèces hygrophiles présentes	Aucune espèce contactée sur ces parcelles
Classe GEPPA des sondages	Classes III ou absence d'hydromorphie
Surface de zone humide	Aucune zone humide recensée
Milieux naturels à préserver	Un chêne isolé
Surface de milieux naturels à préserver	Un chêne isolé
Description et Remarques	Ce secteur ne comporte aucune trace d'hydromorphie superficielle, et ne comporte donc pas de zones humides. La flore ne comporte pas d'espèces hygrophiles. Une partie du site n'a pas pu être expertisée étant située sur des terrains privés (il s'agit néanmoins de jardins qui ne semblent pas humides). La zone d'étude se situe à l'ouest du bourg de La Grigonnais. Il s'agit d'un ensemble de parcelles regroupant des bâtiments et jardins privés ainsi qu'une prairie mésophile. A noter la présence d'un chêne isolé remarquable.



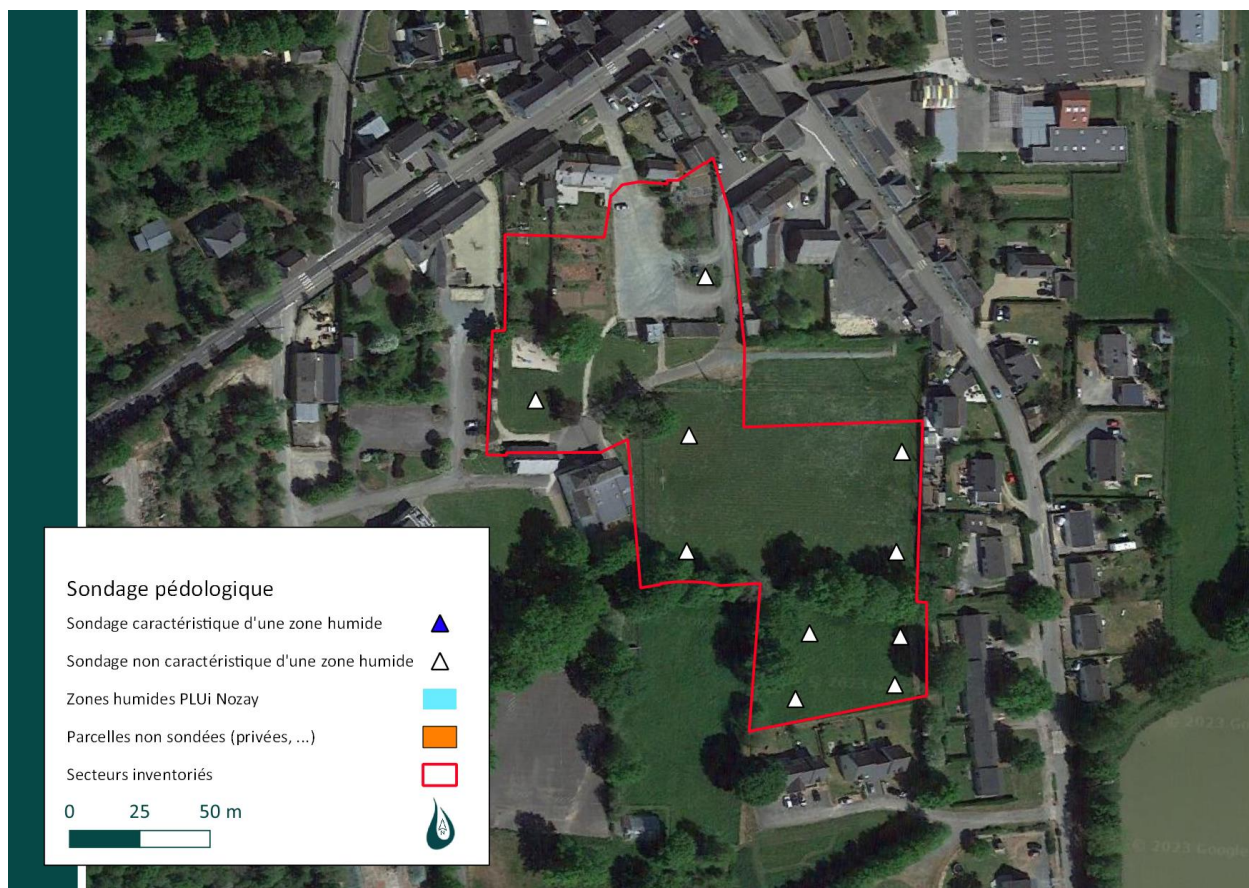


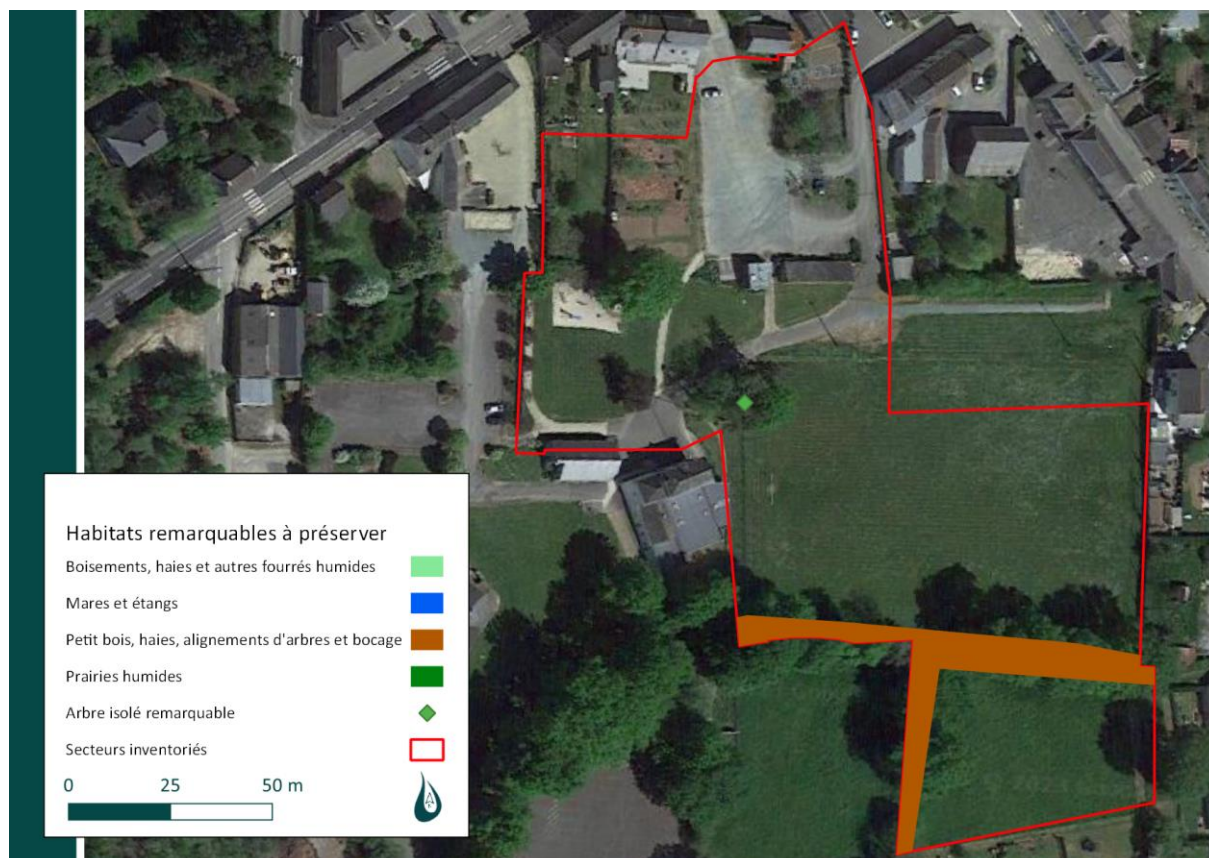


3.2.3 Secteur Rue de l'Abbé Merel

Surface de la zone d'étude	1,57 ha
Surface diagnostiquée	1,57 ha
Occupation des sols	Prairies mésophiles, bocage et milieux urbains
Espèces hygrophiles présentes	Aucune espèce contactée sur ces parcelles
Classe GEPPA des sondages	Classes III ou absence d'hydromorphie
Surface de zone humide	Aucune zone humide recensée
Milieux naturels à préserver	Bocage et un arbre isolé remarquable
Surface de milieux naturels à préserver	0,95 ha
Description et Remarques	Ce secteur ne comporte aucune trace d'hydromorphie superficielle, et ne comporte donc pas de zones humides. La flore ne comporte pas d'espèces hygrophiles. La zone d'étude se situe dans le bourg de La Grigonnais. Il s'agit de milieux urbains ainsi que de prairies mésophiles. Un bocage intéressant pour la faune locale entoure les parcelles agricoles en partie sud.





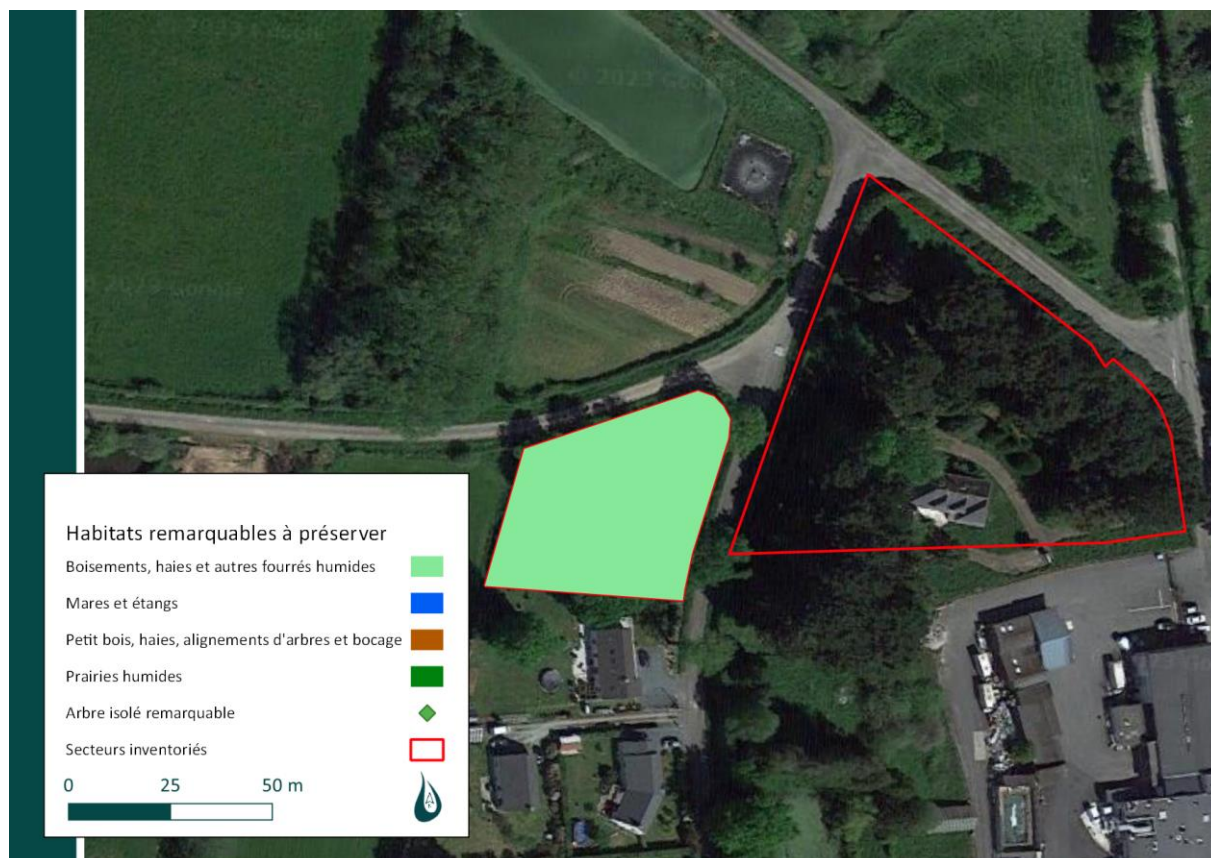


3.2.4 Secteur Rue des Lauriers

Surface de la zone d'étude	0,84 ha
Surface diagnostiquée	0,21 ha
Occupation des sols	Boisements humides et jardins privés
Espèces hygrophiles présentes	Jonc sp
Classe GEPPA des sondages	Classes V
Surface de zone humide	0,21 ha
Milieux naturels à préserver	Boisements humides
Surface de milieux naturels à préserver	0,21 ha
Description et Remarques	Ce secteur comporte des traces d'hydromorphie superficielle au sein du boisement à l'ouest, cela représente une surface d'environ 0,21 ha. La flore comporte des espèces hygrophiles (jonc sp). Une partie du site n'a pas pu être expertisée étant située sur des terrains privés (il s'agit néanmoins de jardins qui ne semblent pas humides). La zone d'étude se situe au nord du bourg de La Grigonnais. Il s'agit d'une parcelle de boisements humides ainsi que d'un jardin privé.



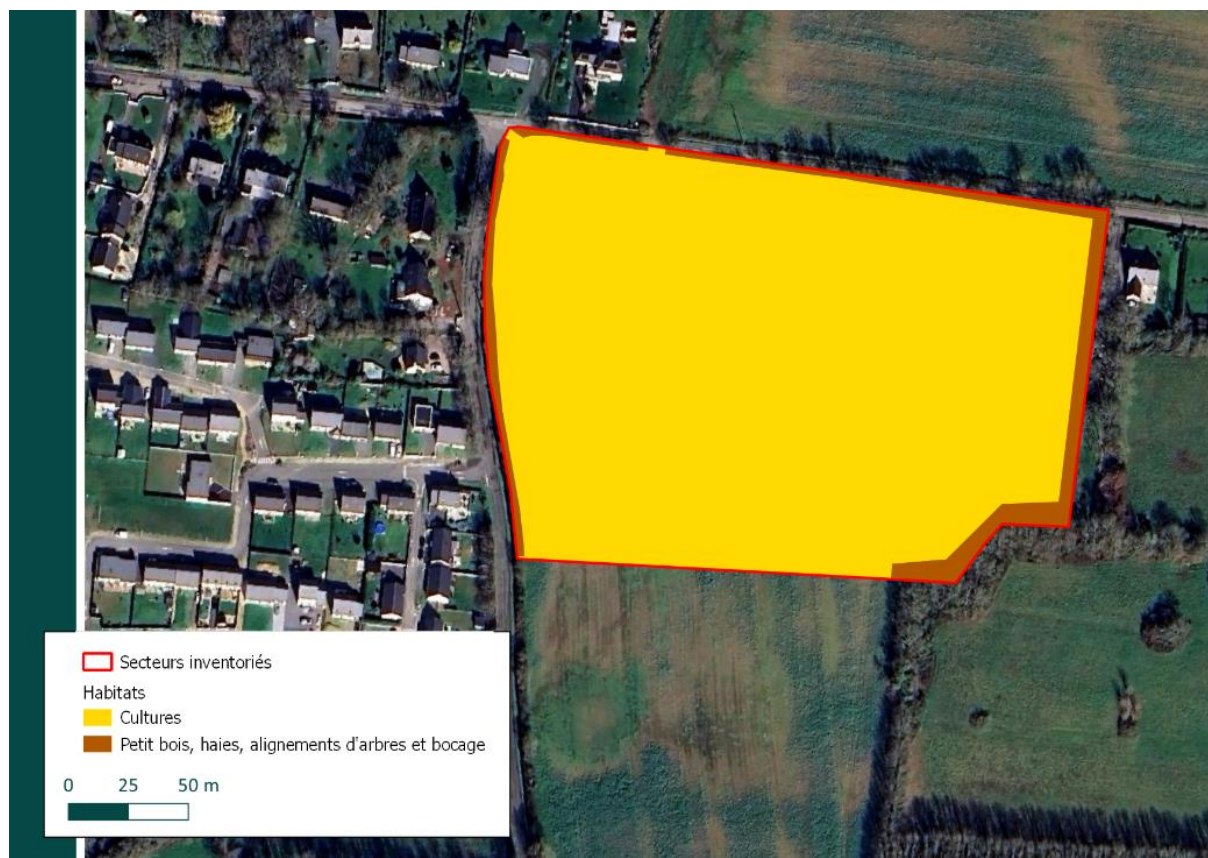




3.2.5 Secteur Est Grignonais

Surface de la zone d'étude	4,1 ha
Surface diagnostiquée	4,1 ha
Occupation des sols	Cultures, bocage et haies
Espèces hygrophiles	-
Classe GEPPA des sondages	Classes III ou absence d'hydromorphie
Surface de zones humides	Aucune zone humide recensée
Milieux naturels à préserver	Bocage et haies
Surface de milieux naturels à préserver	2 747 m²
Description et Remarques	La zone d'étude se situe à l'est du bourg de La Grignonais. Il s'agit d'une parcelle de cultures (maïs) entourée par des haies et du bocage. Ce secteur ne comporte aucune trace d'hydromorphie superficielle, et ne comporte donc pas de zones humides. La flore ne comporte pas d'espèces hygrophiles.





3.2.6 Secteur ZA de Beautrait

Surface de la zone d'étude	3,9 ha
Surface diagnostiquée	2 ha
Occupation des sols	Cultures, jardins, bâti, bocage et haies
Espèces hygrophiles	-
Classe GEPPA des sondages	Classes III ou absence d'hydromorphie
Surface de zones humides	Aucune zone humide recensée
Milieux naturels à préserver	Bocage et haies
Surface de milieux naturels à préserver	2 065 m²
Description et Remarques	En proximité directe du bourg de la Grignonais et situé à l'Ouest sur la rue de Beautrait, un espace d'accueil d'entreprises industrielles et artisanales se densifie. Le secteur est occupé par des cultures sur la partie sud et des milieux déjà urbanisés ou des jardins sur la partie nord. Seule la haie en partie centrale du site présente des enjeux de conservation. Ce secteur ne comporte aucune trace d'hydromorphie superficielle, et ne comporte donc pas de zones humides. La flore ne comporte pas d'espèces hygrophiles.





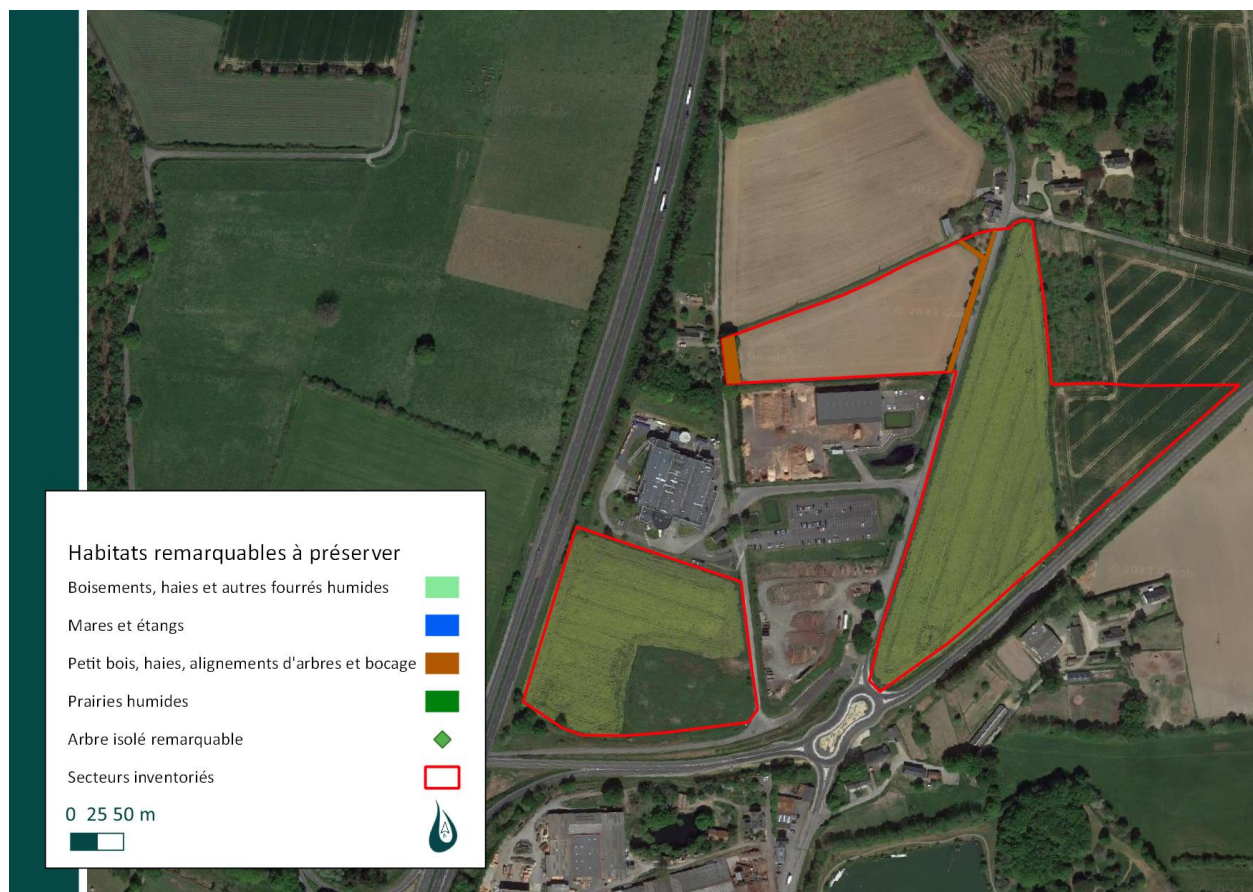
3.3 Nozay

3.3.1 Secteur Lande du Moulin

Surface de la zone d'étude	10,5 ha
Surface diagnostiquée	10,5 ha
Occupation des sols	Cultures, haies et voiries
Espèces hygrophiles présentes	Aucune espèce contactée sur ces parcelles
Classe GEPPA des sondages	Classes III ou absence d'hydromorphie
Surface de zone humide	Aucune zone humide recensée
Milieus naturels à préserver	Haies
Surface de milieux naturels à préserver	0,14 ha
Description et Remarques	Ce secteur ne comporte aucune trace d'hydromorphie superficielle, et ne comporte donc pas de zones humides. La flore ne comporte pas d'espèces hygrophiles. La zone d'étude se situe au nord de Nozay. Il s'agit d'un ensemble de parcelles agricoles (cultures) avec quelques haies intéressantes pour la faune locale en partie nord.







3.3.2 Secteur Le Pâtis Jourdeau

Surface de la zone d'étude	17,2 ha
Surface diagnostiquée	17,2 ha
Occupation des sols	Cultures, prairies mésophiles et boisements
Espèces hygrophiles présentes	Jonc sp
Classe GEPPA des sondages	Classes V ou absence d'hydromorphie
Surface de zone humide	3,2 ha
Milieux naturels à préserver	Boisements et bocages
Surface de milieux naturels à préserver	1,08 ha
Description et Remarques	Ce secteur comporte des traces d'hydromorphie superficielle en quelques endroits de la culture au nord sur une surface d'environ 3,2 ha de zones humides. La flore comporte quelques espèces hygrophiles (jonc sp notamment). La zone d'étude se situe au sud-est du bourg de Nozay. Il s'agit d'un ensemble de parcelles agricoles, dont certains secteurs humides, avec du bocage et un boisement remarquable. A noter la présence d'un chêne remarquable isolé dans la parcelle au nord.







3.3.3 Secteur ZA du Pontrait

Surface de la zone d'étude	3,42 ha
Surface diagnostiquée	3,42 ha
Occupation des sols	Prairies mésophiles, fourrés, bocage et milieux urbains
Espèces hygrophiles présentes	Aucune espèce contactée sur ces parcelles
Classe GEPPA des sondages	Classes III ou absence d'hydromorphie
Surface de zone humide	Aucune zone humide recensée
Milieux naturels à préserver	Bocage en partie sud-ouest
Surface de milieux naturels à préserver	0,06 ha
Description et Remarques	Ce secteur ne comporte aucune trace d'hydromorphie superficielle, et ne comporte donc pas de zones humides. La flore ne comporte pas d'espèces hygrophiles. La zone d'étude se situe au nord du bourg de Nozay. Il s'agit de prairies mésophiles avec une section de bocage remarquable sur la frange sud-ouest.





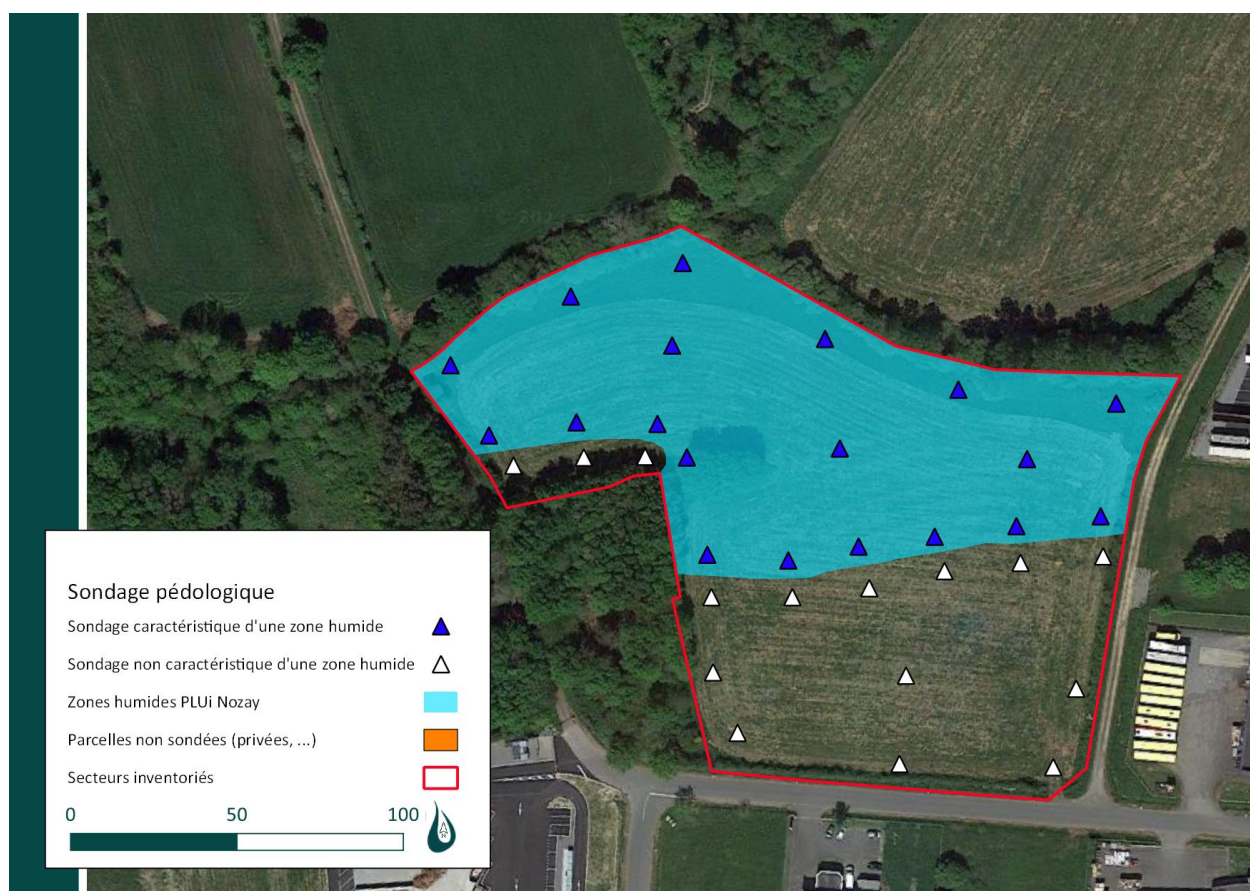


3.4 Puceul

3.4.1 Secteur L'Oseraye

Surface de la zone d'étude	2,26 ha
Surface diagnostiquée	2,26 ha
Occupation des sols	Prairies humides, prairies mésophiles et bocage
Espèces hygrophiles présentes	Aucune espèce contactée sur ces parcelles
Classe GEPPA des sondages	Classes V ou absence d'hydromorphie
Surface de zone humide	1,34 ha
Milieus naturels à préserver	Bocage en partie ouest et nord
Surface de milieux naturels à préserver	1,36 ha
Description et Remarques	Ce secteur comporte des traces d'hydromorphie superficielle en partie nord sur une surface d'environ 1,34 ha de zones humides. La flore comporte quelques espèces hygrophiles (jonc sp notamment). La zone d'étude se situe à l'ouest de la commune de Puceul. Il s'agit d'une parcelle de prairies humides et mésophiles entourée par un bocage remarquable pour la faune locale à l'ouest au nord.







3.4.2 Secteur Route d'Abbaretz

Surface de la zone d'étude	1,2 ha
Surface diagnostiquée	1,2 ha
Occupation des sols	Cultures, haies et voiries
Espèces hygrophiles présentes	Aucune espèce contactée sur ces parcelles
Classe GEPPA des sondages	Classes III ou absence d'hydromorphie
Surface de zone humide	Aucune zone humide recensée
Milieux naturels à préserver	Bocage
Surface de milieux naturels à préserver	0,11 ha
Description et Remarques	Ce secteur ne comporte aucune trace d'hydromorphie superficielle, et ne comporte donc pas de zones humides. La flore ne comporte pas d'espèces hygrophiles. La zone d'étude se situe à l'est du bourg de la commune de Puceul. Il s'agit d'une parcelle de cultures entourée par un bocage intéressant pour la faune locale.



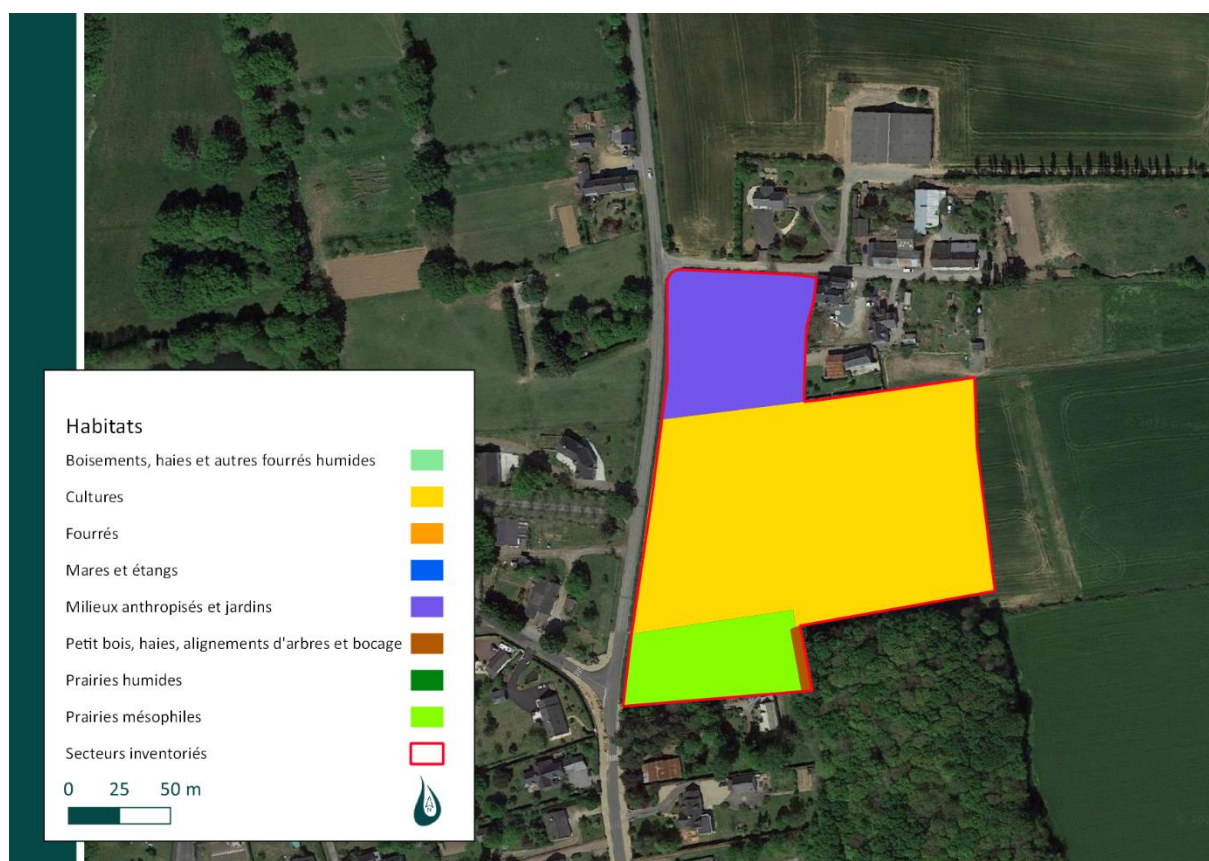




3.4.3 Secteur Route de Nozay

Surface de la zone d'étude	2,53 ha
Surface diagnostiquée	2,53 ha
Occupation des sols	Cultures, prairies mésophiles, milieux anthropisés et boisements
Espèces hygrophiles présentes	Aucune espèce contactée sur ces parcelles
Classe GEPPA des sondages	Classes III ou absence d'hydromorphie
Surface de zone humide	Aucune zone humide recensée
Milieux naturels à préserver	Boisements
Surface de milieux naturels à préserver	0,01 ha
Description et Remarques	Ce secteur ne comporte aucune trace d'hydromorphie superficielle, et ne comporte donc pas de zones humides. La flore ne comporte pas d'espèces hygrophiles. La zone d'étude se situe au nord du bourg de la commune de Puceul. Il s'agit d'un ensemble de jardins privés, cultures, prairies mésophiles et d'une frange boisée intéressante au sud-est pour la faune locale.







3.5 Saffré

3.5.1 Secteur Avenue du Mont Noel

Surface de la zone d'étude	0,47 ha
Surface diagnostiquée	0,47 ha
Occupation des sols	Prairies mésophiles, fourrés et milieux anthropisés
Espèces hygrophiles présentes	Aucune espèce contactée sur ces parcelles
Classe GEPPA des sondages	Classes III ou absence d'hydromorphie
Surface de zone humide	Aucune zone humide recensée
Milieux naturels à préserver	Aucun milieu remarquable
Surface de milieux naturels à préserver	Aucun milieu remarquable
Description et Remarques	Ce secteur ne comporte aucune trace d'hydromorphie superficielle, et ne comporte donc pas de zones humides. La flore ne comporte pas d'espèces hygrophiles. La zone d'étude se situe dans le bourg de Saffré. Il s'agit d'une parcelle de prairie mésophile bordé par un fourré au et un accès dégradé.

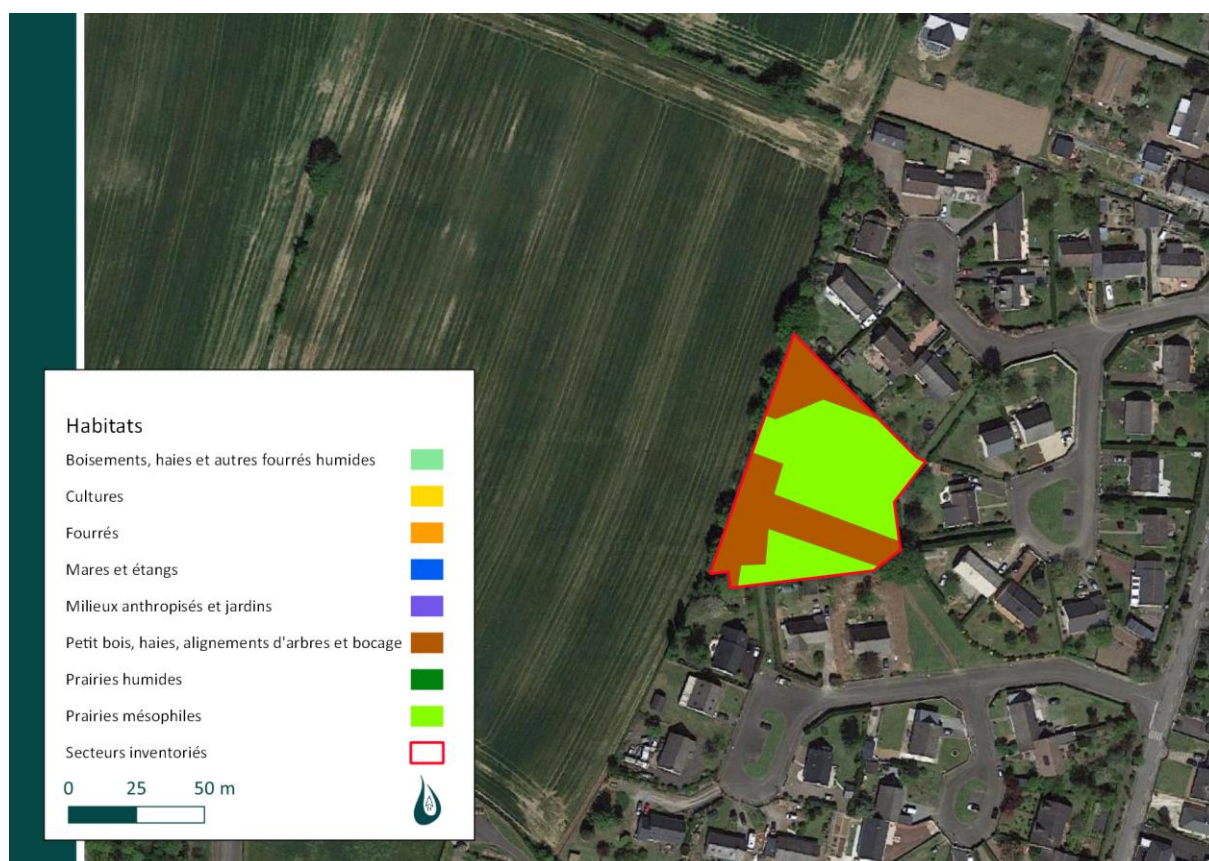




3.5.2 Secteur La Minoterie Ouest

Surface de la zone d'étude	0,41 ha
Surface diagnostiquée	0 ha
Occupation des sols	Bocage, haies et prairies mésophiles
Espèces hygrophiles présentes	Aucune espèce contactée sur ces parcelles
Classe GEPPA des sondages	Classes III ou absence d'hydromorphie
Surface de zone humide	Aucune zone humide recensée
Milieux naturels à préserver	Bocage et haies
Surface de milieux naturels à préserver	0,17 ha
Description et Remarques	Ce site n'a pas pu être expertisé étant situé sur des terrains privés (il s'agit néanmoins d'un parc de prairies mésophiles). La zone d'étude se situe au nord du bourg de Saffré. Il s'agit d'une parcelle de parc mésophile et de bocages et haies.

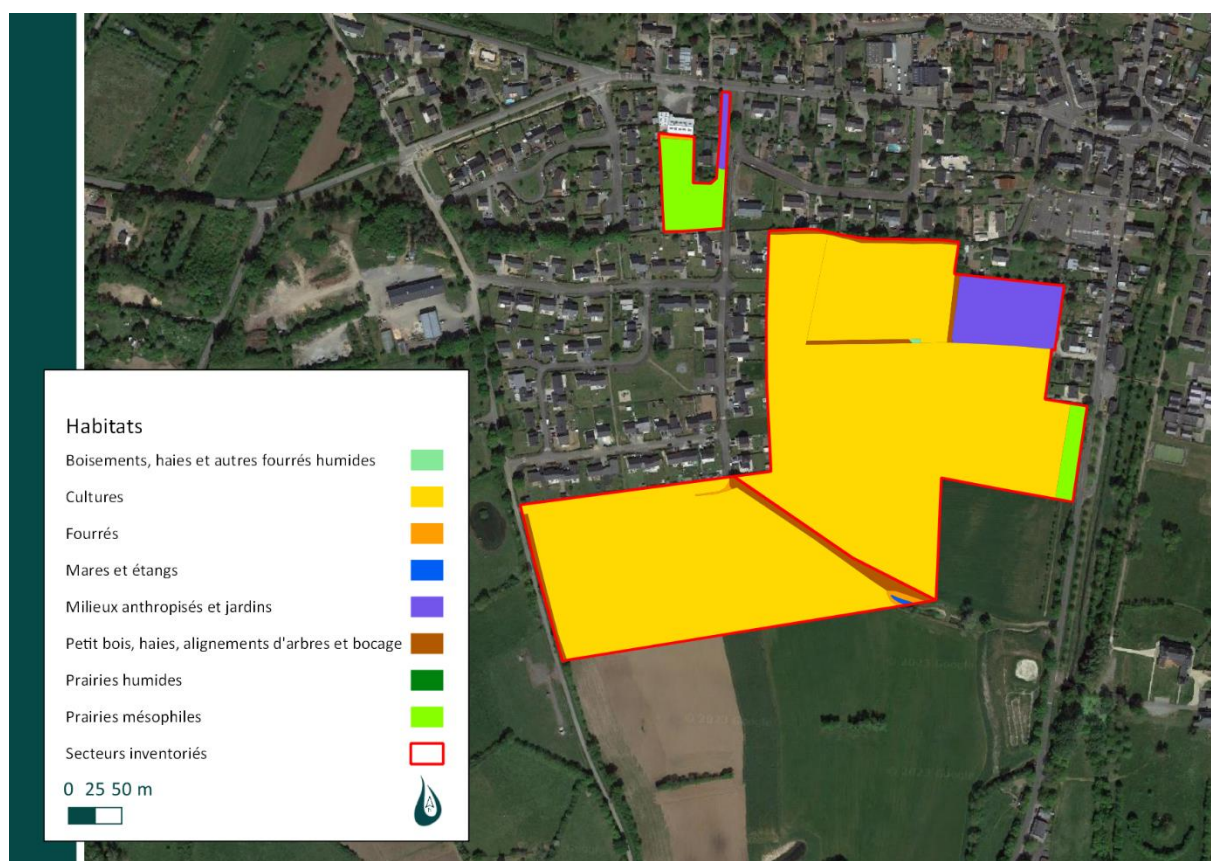


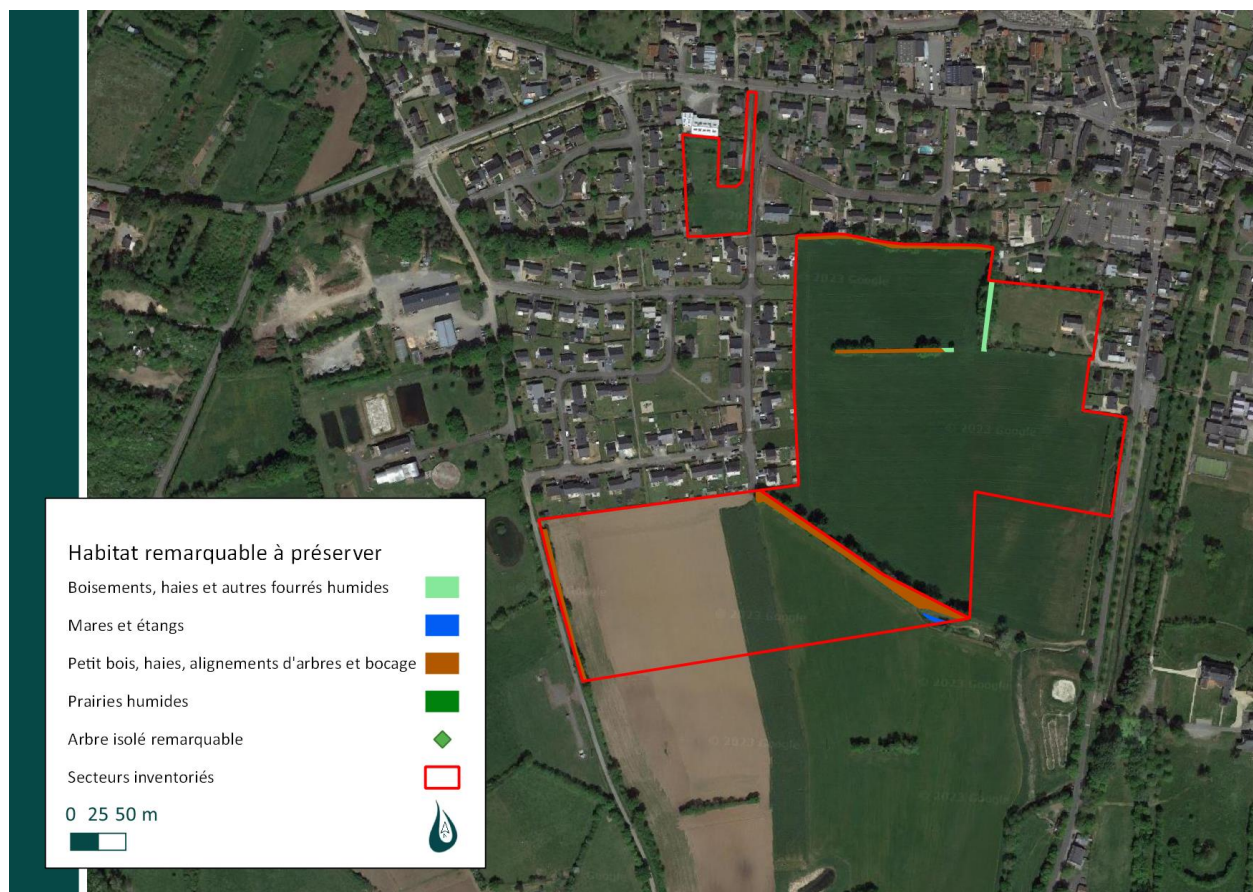


3.5.3 Secteur Le Rocher

Surface de la zone d'étude	11,3 ha
Surface diagnostiquée	11,3 ha
Occupation des sols	Cultures, bocage, jardins privés et petit bassin artificiel
Espèces hygrophiles présentes	Jonc sp
Classe GEPPA des sondages	Classes V ou absence d'hydromorphie
Surface de zone humide	2,16 ha
Milieux naturels à préserver	Boisements humides
Surface de milieux naturels à préserver	0,30 ha
Description et Remarques	Ce secteur comporte des traces d'hydromorphie superficielle au sein de la culture et du jardin privé, cela représente une surface d'environ 2,16 ha. La flore comporte des espèces hygrophiles (jonc sp). La zone d'étude se situe au sud du bourg de Saffré. Il s'agit d'un ensemble de parcelles agricoles (cultures) comportant du bocage intéressant pour la faune locale ainsi que d'un fond de jardin privé.

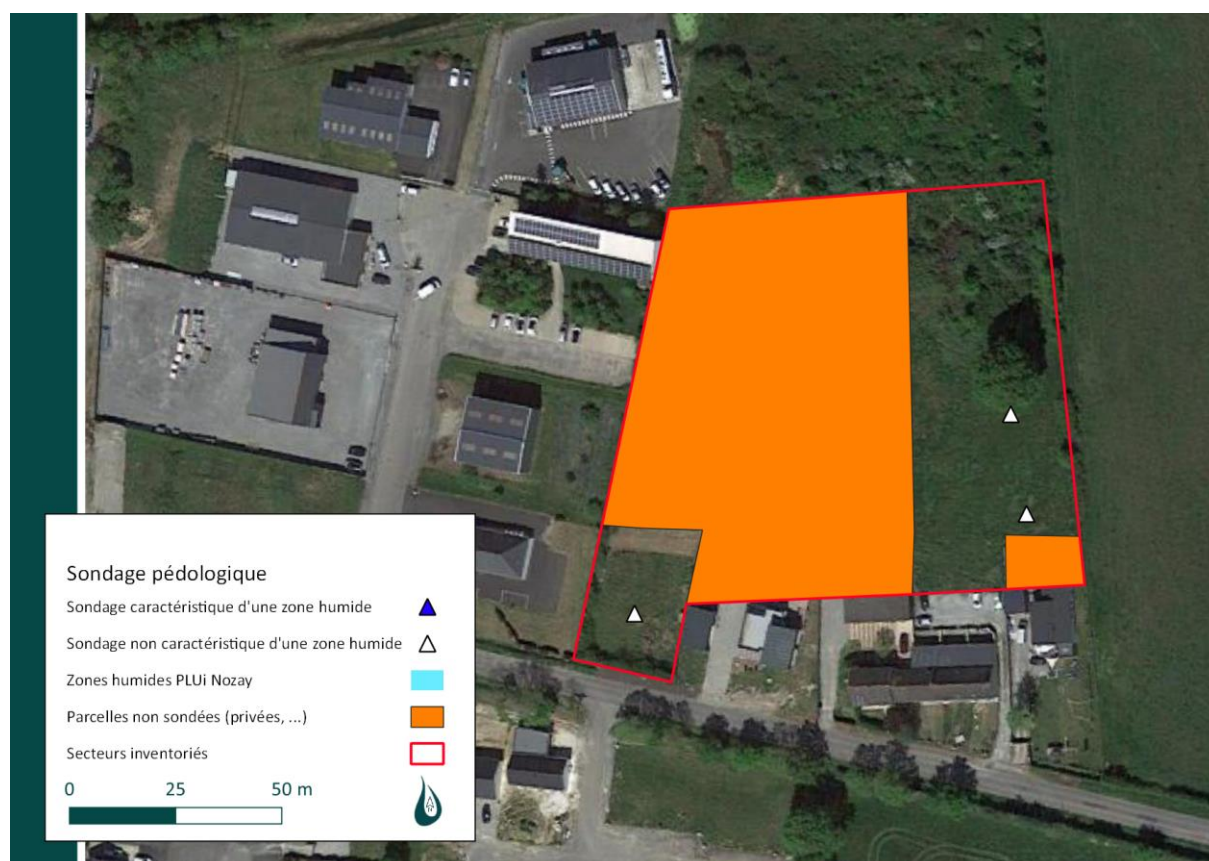


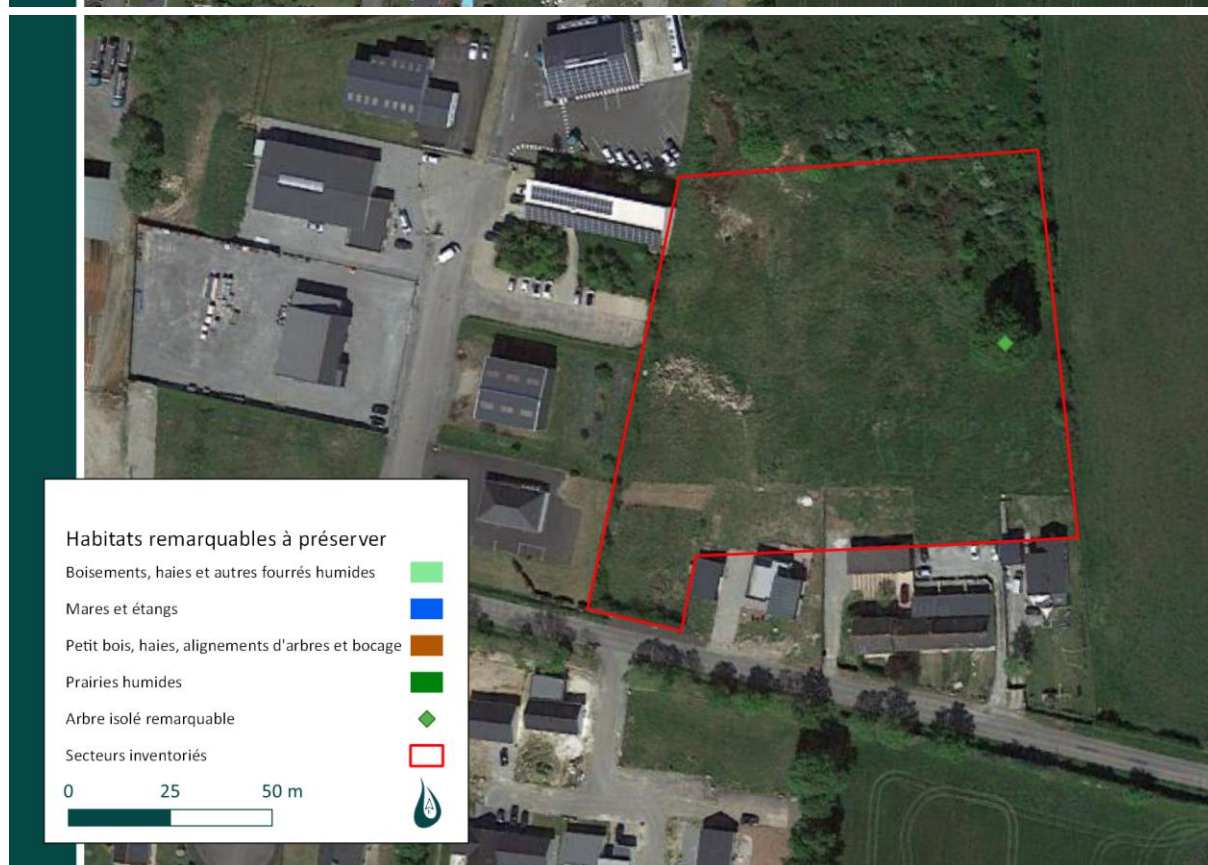




3.5.4 Secteur Le Ban Morre

Surface de la zone d'étude	1 ha
Surface diagnostiquée	0,4 ha
Occupation des sols	Milieus anthropisés, prairies mésophiles et fourrés
Espèces hygrophiles	-
Classe GEPPA des sondages	Classes III ou absence d'hydromorphie
Surface de zones humides	Aucune zone humide recensée
Milieus naturels à préserver	Un arbre isolé remarquable
Surface de milieux naturels à préserver	Un arbre isolé remarquable
Description et Remarques	Ce secteur ne comporte aucune trace d'hydromorphie superficielle, et ne comporte donc pas de zones humides. La flore ne comporte pas d'espèces hygrophiles. Une partie du site n'a pas pu être expertisée étant située sur des terrains privés ou déjà urbanisés (il s'agit néanmoins de jardins qui ne semblent pas humides ou de constructions). La zone d'étude se situe à l'est du bourg de Saffré. Il s'agit d'une parcelle en partie urbanisée avec des franges de prairies mésophiles et fourrés.





3.5.5 Secteur Parc des sports

Surface de la zone d'étude	1,4 ha
Surface diagnostiquée	1,4 ha
Occupation des sols	Milieus anthropisés
Espèces hygrophiles présentes	Aucune espèce contactée sur ces parcelles
Classe GEPPA des sondages	Classes III ou absence d'hydromorphie
Surface de zone humide	Aucune zone humide recensée
Milieus naturels à préserver	Aucun milieu remarquable
Surface de milieux naturels à préserver	Aucun milieu remarquable
Description et Remarques	Ce secteur ne comporte aucune trace d'hydromorphie superficielle, et ne comporte donc pas de zones humides. La flore ne comporte pas d'espèces hygrophiles. La zone d'étude se situe dans le bourg de Saffré. Il s'agit d'un terrain de foot et d'espaces verts entourés de haies ornementales peu intéressantes pour la faune locale.





3.6 Treffieux

3.6.1 Secteur Rue de l'égalité

Surface de la zone d'étude	0,44 ha
Surface diagnostiquée	0,44 ha
Occupation des sols	Prairies mésophiles et alignement d'arbres
Espèces hygrophiles présentes	Aucune espèce contactée sur ces parcelles
Classe GEPPA des sondages	Classes III ou absence d'hydromorphie
Surface de zone humide	Aucune zone humide recensée
Milieus naturels à préserver	Alignement d'arbres
Surface de milieux naturels à préserver	0,005 ha
Description et Remarques	Ce secteur ne comporte aucune trace d'hydromorphie superficielle, et ne comporte donc pas de zones humides. La flore ne comporte pas d'espèces hygrophiles. La zone d'étude se situe au sud du bourg de Treffieux. Il s'agit d'une pâture mésophile avec un alignement d'arbres remarquables.



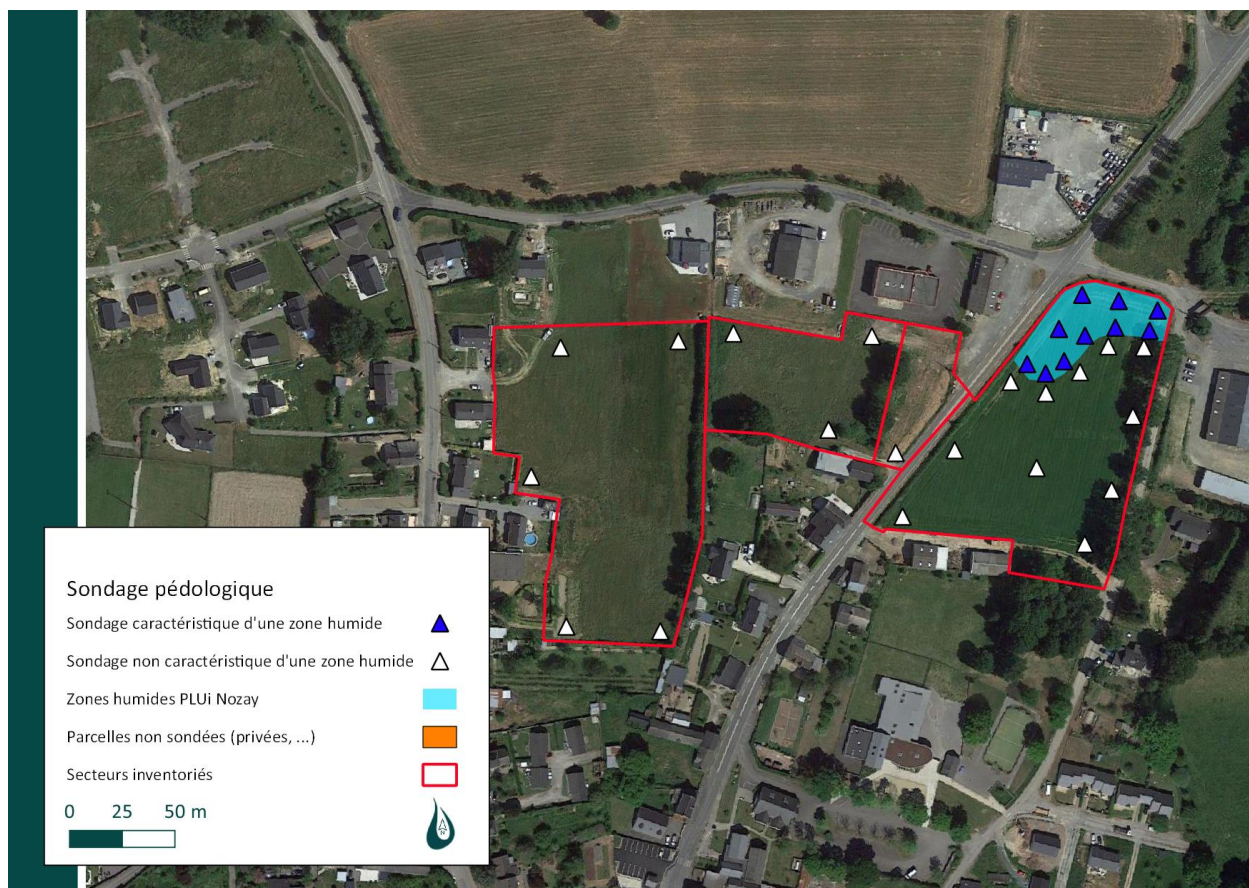




3.6.2 Secteur ZA de Treffieux

Surface de la zone d'étude	3,1 ha
Surface diagnostiquée	3,1 ha
Occupation des sols	Cultures, prairies mésophiles, fourrés et bocage
Espèces hygrophiles présentes	Jonc sp
Classe GEPPA des sondages	Classes V ou absence d'hydromorphie
Surface de zone humide	0,18 ha
Milieux naturels à préserver	Bocages
Surface de milieux naturels à préserver	0,15 ha
Description et Remarques	Ce secteur comporte des traces d'hydromorphie superficielle en quelques endroits de la culture à l'est sur une surface d'environ 0,18 ha de zones humides. La flore comporte quelques espèces hygrophiles (jonc sp notamment). La zone d'étude se situe au nord du bourg de Treffieux. Il s'agit d'un ensemble de parcelles agricoles (prairies et cultures), dont un secteur humide dans la culture, avec du bocage remarquable. A noter la présence d'un arbre remarquable isolé dans la parcelle au centre.







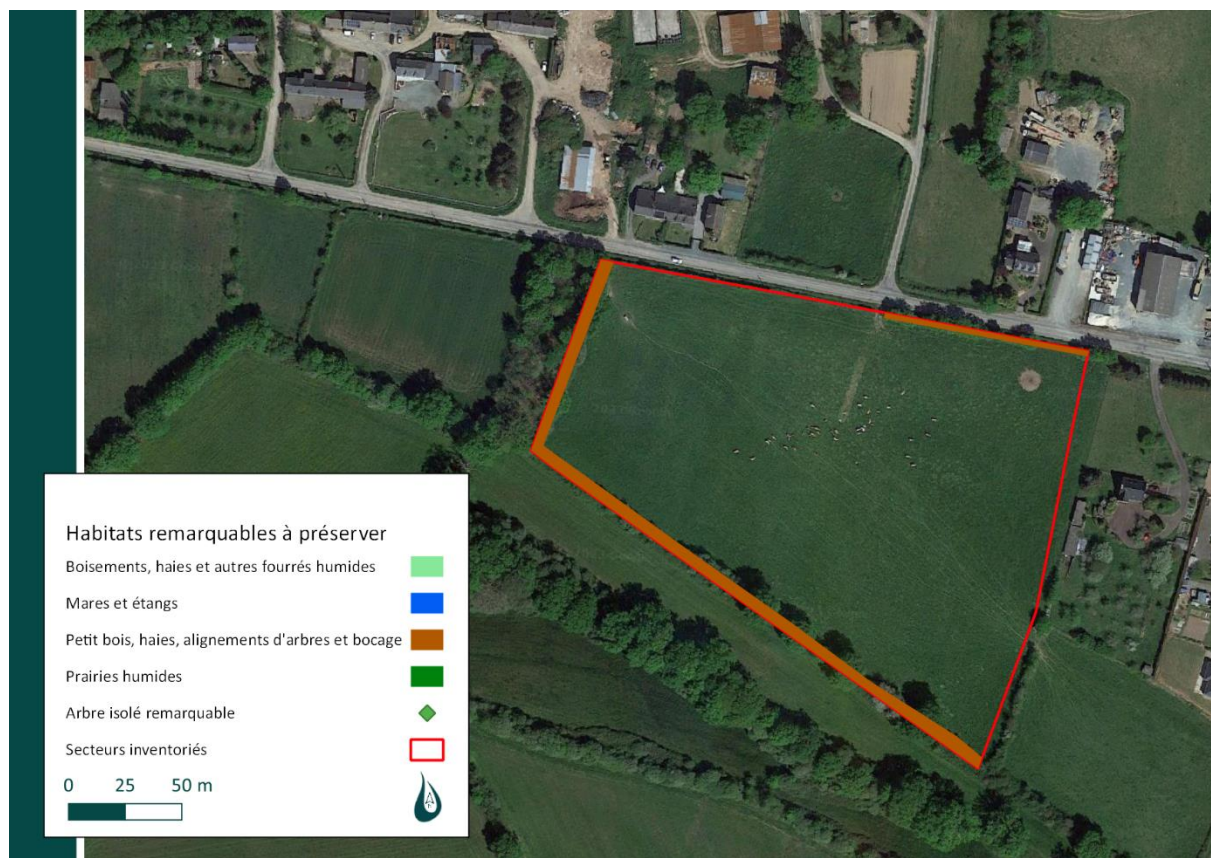
3.7 Vay

3.7.1 Secteur La Butte

Surface de la zone d'étude	3,2 ha
Surface diagnostiquée	3,2 ha
Occupation des sols	Prairies mésophiles et bocages
Espèces hygrophiles présentes	Aucune espèce contactée sur ces parcelles
Classe GEPPA des sondages	Classes III ou absence d'hydromorphie
Surface de zone humide	Aucune zone humide recensée
Milieus naturels à préserver	Bocages
Surface de milieux naturels à préserver	0,18 ha
Description et Remarques	Ce secteur ne comporte aucune trace d'hydromorphie superficielle, et ne comporte donc pas de zones humides. La flore ne comporte pas d'espèces hygrophiles. La zone d'étude se situe à l'ouest du bourg de Vay. Il s'agit d'une parcelle de prairie mésophile bordé par un bocage intéressant pour la faune locale.





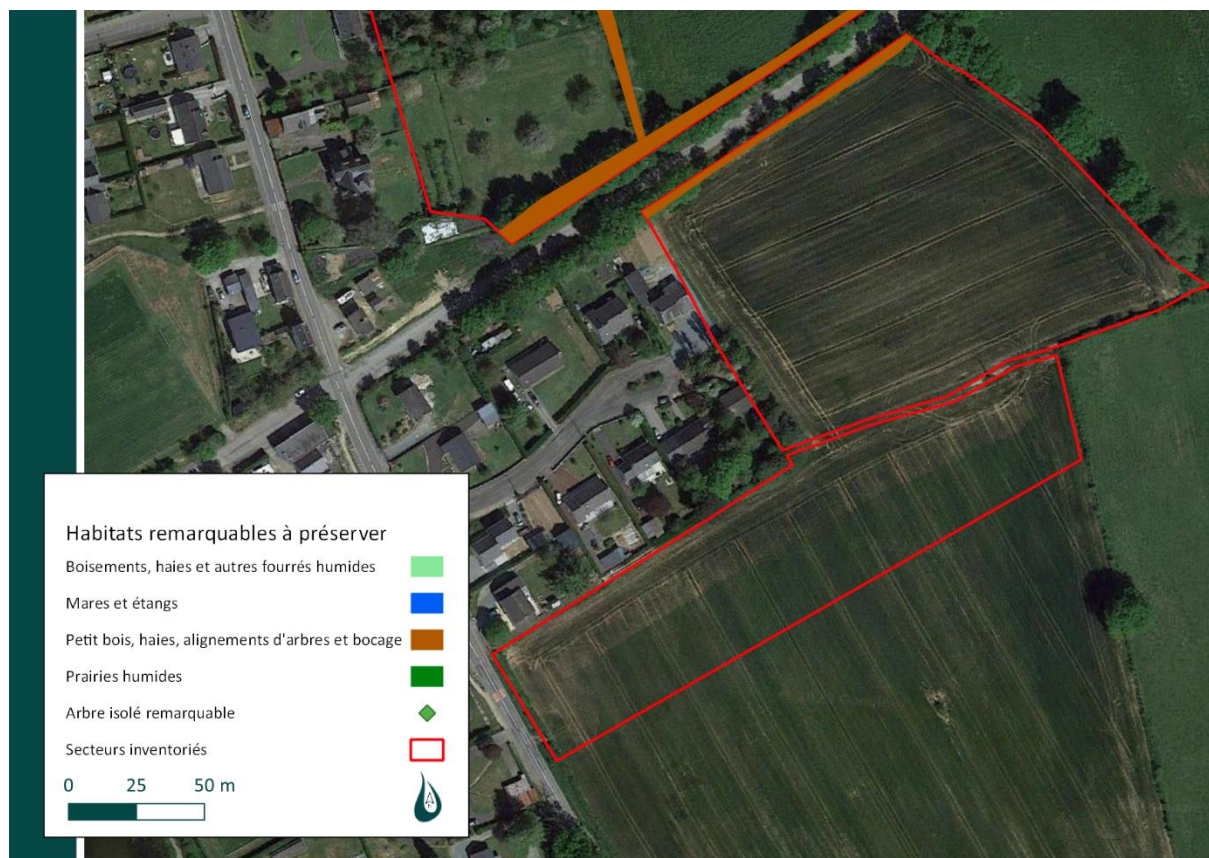


3.7.2 Secteur Langast

Surface de la zone d'étude	2,79 ha
Surface diagnostiquée	2,79 ha
Occupation des sols	Cultures, bocages et fourrés
Espèces hygrophiles présentes	Aucune espèce contactée sur ces parcelles
Classe GEPPA des sondages	Classes III ou absence d'hydromorphie
Surface de zone humide	Aucune zone humide recensée
Milieux naturels à préserver	Bocages
Surface de milieux naturels à préserver	0,03 ha
Description et Remarques	Ce secteur ne comporte aucune trace d'hydromorphie superficielle, et ne comporte donc pas de zones humides. La flore ne comporte pas d'espèces hygrophiles. La zone d'étude se situe au sud-est du bourg de Vay. Il s'agit de parcelles de cultures bordées au nord par un bocage intéressant pour la faune locale.







3.7.3 Secteur Passage du Pressoir

Surface de la zone d'étude	0,11 ha
Surface diagnostiquée	0 ha
Occupation des sols	Jardin privé
Espèces hygrophiles présentes	Aucune espèce contactée sur ces parcelles
Classe GEPPA des sondages	Classes III ou absence d'hydromorphie
Surface de zone humide	Aucune zone humide recensée
Milieus naturels à préserver	Aucun milieu remarquable
Surface de milieux naturels à préserver	Aucun milieu remarquable
Description et Remarques	Ce site n'a pas pu être expertisé étant situé sur des terrains privés (il s'agit néanmoins d'un fond de jardin peu susceptible d'être humide). La zone d'étude se situe dans le bourg de Vay. Il s'agit d'un fond de jardin privé.





3.7.4 Secteur Route de Nozay

Surface de la zone d'étude	3,01 ha
Surface diagnostiquée	2,51 ha
Occupation des sols	Cultures, bocages et jardins privés
Espèces hygrophiles présentes	Jonc sp
Classe GEPPA des sondages	Classes V ou absence d'hydromorphie
Surface de zone humide	0,28 ha
Milieux naturels à préserver	Bocages
Surface de milieux naturels à préserver	0,11 ha
Description et Remarques	Ce secteur comporte des traces d'hydromorphie superficielle sur la partie est, cela représente une surface d'environ 0,28 ha. La flore comporte des espèces hygrophiles (jonc sp). Une partie du site n'a pas pu être expertisée étant située sur des terrains privés (il s'agit néanmoins de jardins qui ne semblent pas humides). La zone d'étude se situe à l'est du bourg de Vay. Il s'agit d'un ensemble de parcelles agricoles (cultures) comportant du bocage intéressant pour la faune locale ainsi que de fonds de jardins privés.



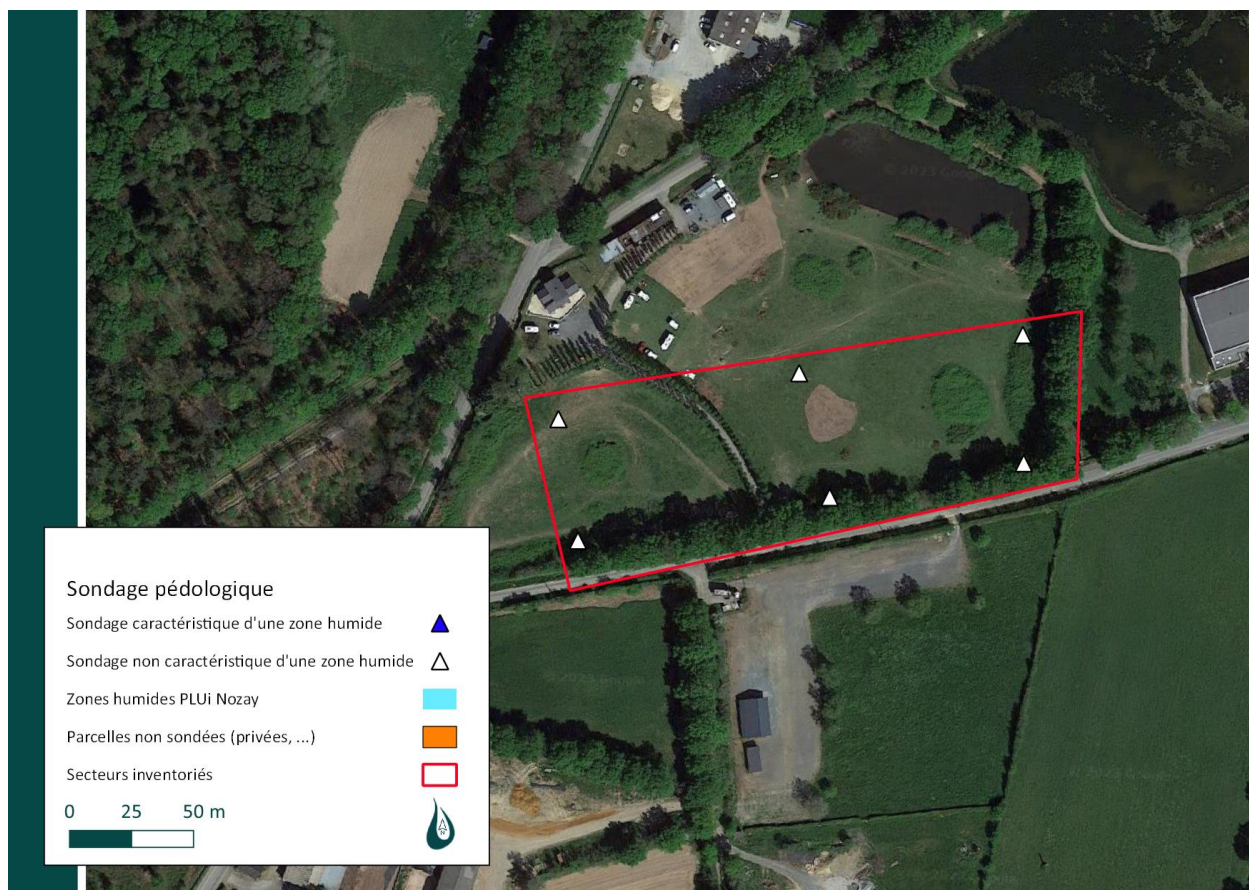


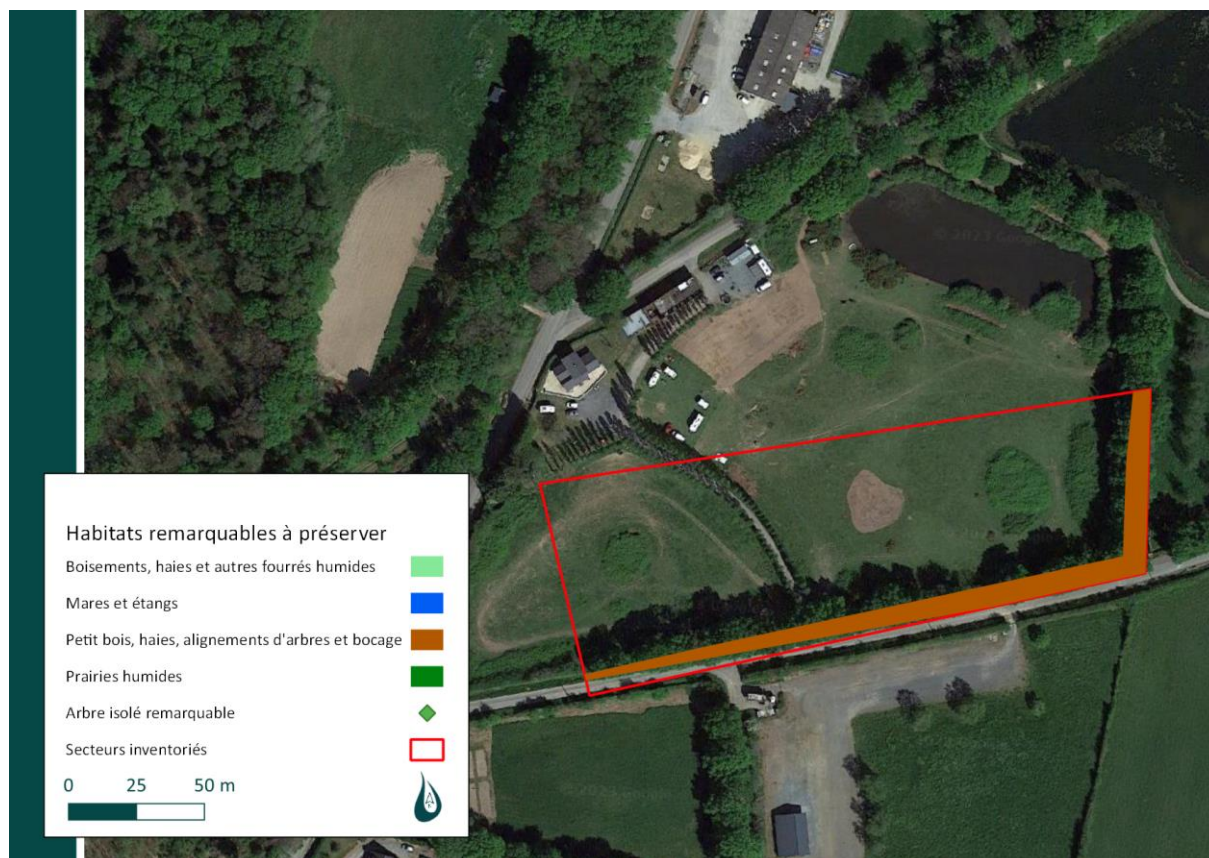


3.7.5 Secteur Rue du Pré au rocher

Surface de la zone d'étude	1,59 ha
Surface diagnostiquée	1,59 ha
Occupation des sols	Milieus anthropisés
Espèces hygrophiles présentes	Aucune espèce contactée sur ces parcelles
Classe GEPPA des sondages	Classes III ou absence d'hydromorphie
Surface de zone humide	Aucune zone humide recensée
Milieus naturels à préserver	Bocages
Surface de milieux naturels à préserver	0,17 ha
Description et Remarques	Ce secteur ne comporte aucune trace d'hydromorphie superficielle, et ne comporte donc pas de zones humides. La flore ne comporte pas d'espèces hygrophiles. La zone d'étude se situe au sud du bourg de Vay. Il s'agit de prairies mésophiles bordées par un bocage intéressant pour la faune locale.







4. SYNTHÈSE

Commune	Secteur	Surface diagnostiquée / Surface totale	Surface de zone humide incluse	Surface de milieux naturels à préserver
Abbaretz	Cité Hector Pétin	2,82 ha / 3,68 ha	1,12 ha	2,44 ha
	La Coquelinais	2,74 ha / 2,74 ha	Aucune	0,12 ha
	La Rouaudière nord	0,62 ha / 0,95 ha	Aucune	Aucune
	La Rouaudière sud	1,1 ha / 1,1 ha	Aucune	0,1 ha
	La Touche	3,99 ha / 4,18 ha	Aucune	0,3 ha
	La Ville en Bois	1,74 ha / 1,74 ha	Aucune	0,03 ha
	Lantilloux	0,65 ha / 0,65 ha	Aucune	0,08 ha
	Rue de la cité	0,33 ha / 0,33 ha	Aucune	Aucune
	Rue de la poste	0,64 ha / 0,64 ha	Aucune	0,09 ha
	Rue des écoles	0,64 ha / 0,64 ha	Aucune	Aucune
La Grignonais	Le Calvaire	2,74 ha / 2,74 ha	Aucune	0,31 ha
	Pirudel	1,27 ha / 1,36 ha	Aucune	1 arbre isolé
	Rue de l'Abbé Merel	1,57 ha / 1,57 ha	Aucune	0,95 ha
	Rue des Lauriers	0,21 ha / 0,84 ha	Aucune	0,21 ha
	Est Grignonais	4,1 ha / 4,1 ha	Aucune	0,27 ha
	ZA de Beautrait	3,9 ha / 2 ha	Aucune	0,2 ha
Nozay	Lande du Moulin	10,5 ha / 10,5 ha	Aucune	0,14 ha
	Le Pâtis Jourdeau	17,2 ha / 17,2 ha	3,2 ha	1,08 ha
	ZA du Pontrait	3,42 ha / 3,42 ha	Aucune	0,06 ha
Puceul	L'Oseraye	2,26 ha / 2,26 ha	1,34 ha	1,36 ha
	Route d'Abbaretz	1,2 ha / 1,2 ha	Aucune	0,11 ha
	Route de Nozay	2,53 ha / 2,53 ha	Aucune	0,01 ha



Commune	Secteur	Surface diagnostiquée / Surface totale	Surface de zone humide incluse	Surface de milieux naturels à préserver
Saffré	Avenue du Mont Noel	0,47 ha / 0,47 ha	Aucune	Aucune
	La Minoterie Ouest	0 ha / 0,41 ha	Aucune	0,17 ha
	Le Rocher	11,3 ha / 11,3 ha	2,16 ha	0,30 ha
	Le Ban Morre	0,4 ha / 1 ha	Aucune	1 arbre isolé
	Parc des Sports	1,4 ha / 1,41 ha	Aucune	Aucune
Treffieux	Rue de l'égalité	0,44 ha / 0,44 ha	Aucune	0,005 ha
	ZA de Treffieux	3,1 ha / 3,1 ha	0,18 ha	0,15 ha
Vay	La Butte	3,2 ha / 3,2 ha	Aucune	0,18 ha
	Langast	2,78 ha / 2,78 ha	Aucune	0,03 ha
	Passage du Pressoir	0 ha / 0,11 ha	Aucune	Aucune
	Route de Nozay	2,51 ha / 3,01 ha	0,28 ha	0,11 ha
	Rue du Pré au rocher	1,59 ha / 1,59 ha	Aucune	0,17 ha



5. RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Code de l'environnement :

Tableau de l'article R. 214-I : Nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 214-I à L. 214-3 du code de l'environnement

IMPACTS SUR LE MILIEU AQUATIQUE OU SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.3.1.0. Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant :

1° Supérieure ou égale à 1 ha : dossier d'autorisation

2° Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha : dossier de déclaration

Disposition 8B-I du SDAGE Loire Bretagne 2022-2027:

« Les maîtres d'ouvrage de projets impactant une zone humide cherchent une autre implantation à leur projet, afin d'éviter de dégrader la zone humide.

À défaut d'alternative avérée et après réduction des impacts du projet, dès lors que sa mise en œuvre conduit à la dégradation ou à la disparition de zones humides, la compensation vise prioritairement le rétablissement des fonctionnalités.

À cette fin, les mesures compensatoires proposées par le maître d'ouvrage doivent prévoir la création ou la restauration de zones humides, cumulativement : équivalente sur le plan fonctionnel ; équivalente sur le plan de la qualité de la biodiversité ; dans le bassin versant de la masse d'eau.

En dernier recours, et à défaut de la capacité à réunir les trois critères listés précédemment, la compensation porte sur une surface égale à au moins 200 % de la surface, sur le même bassin versant ou sur le bassin versant d'une masse d'eau à proximité. »



Article n°I du SAGE Vilaine :

• Article 1

Protéger les zones humides de la destruction

Dans les sous bassins identifiés prioritaires pour la diminution du flux d'azote d'une part (carte 14 du PAGD) et vis-à-vis de la gestion de l'étiage d'autre part (carte 23 du PAGD), tels que délimités sur la carte 1 ci-dessous, l'autorisation de destruction des zones humides, dans le cadre de projets soumis à déclaration ou autorisation des articles L 214-1 à L 214-6 du code de l'environnement, (de surfaces supérieures à 1000 m²), ne peut être obtenue que dans les cas suivants, et toujours dans le respect de la disposition 2 du PAGD :

- existence d'enjeux liés à la sécurité des personnes, des habitations, des bâtiments d'activités et des infrastructures de transports, des réseaux de distribution d'énergie et de communication,
- réalisation de projets présentant un intérêt public avéré : projets ayant fait l'objet d'une DUP ou d'une déclaration de projet,
- impossibilité technico-économique d'implanter, en dehors de ces zones humides, les infrastructures publiques de captage pour la production d'eau potable et de traitement des eaux usées ainsi que les réseaux qui les accompagnent, des infrastructures de transports, des réseaux de distribution d'énergie et de communication,

- impossibilité technico-économique d'étendre les bâtiments d'activités existants en dehors de ces zones humides,
- impossibilité technico-économique d'implanter, en dehors des zones humides, les installations de biogaz considérées comme agricoles au titre de l'article L311-1 du code rural,
- impossibilité technico-économique d'implanter, en dehors de ces zones, des cheminements dédiés aux déplacements doux, dès lors que la fréquentation de ces aménagements ne porte pas atteinte à la préservation des milieux aquatiques adjacents,
- réalisation d'un programme de restauration des milieux aquatiques visant une reconquête des fonctions écologiques d'un écosystème,
- travaux dans le cadre de restauration de dessertes forestières (reprise de chemins existants) ainsi que la création de dessertes forestières en l'absence de possibilité de solution alternative,
- création de retenues pour l'irrigation de cultures légumières, sur des parcelles drainées et déjà cultivées sur sol hydromorphe, sous réserve de déconnexion des drains avec le cours d'eau récepteur et leur raccordement dans la retenue.

